



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Première Commission

2^e séance plénière

Lundi 3 octobre 2022, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 10 heures.

Déclarations liminaires

Le Président (*parle en anglais*): Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à toutes les délégations, en particulier celles qui se joignent à nous pour la première fois depuis les capitales et d'autres centres de conférence de l'Organisation. Je tiens également à saluer la présence aujourd'hui de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu.

Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter chaleureusement M. Omar Hilale, Ambassadeur du Maroc, pour l'efficacité et l'habileté avec lesquelles il a dirigé les travaux de la Première Commission à la soixante-seizième session. Je tiens en outre à rendre hommage aux autres membres sortants du Bureau, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer le succès de la session.

Cette année, nous commençons les travaux de la Première Commission selon ses modalités traditionnelles, après avoir tenu sa session de fond dans le cadre d'un format abrégé ces deux dernières années. Suite au retour à la normale à la Commission, qui poursuit ses travaux sur la base de son programme de travail complet dans cette salle de conférence, je ressens à la fois de l'enthousiasme et une anticipation croissante,

que de nombreux représentants partagent avec moi, j'en suis sûr.

Depuis sa création, l'ONU se consacre à la cause du désarmement, ce que l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld, lors d'une conférence de presse le 19 mai 1955, a un jour qualifié de « plante vivace » de l'Organisation. C'est une simple illustration de l'importance capitale du désarmement pour l'humanité. Cependant, 58 ans plus tard, les efforts se poursuivent à l'ONU pour relever plusieurs défis mondiaux liés aux armes nucléaires, notamment le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, le terrorisme nucléaire et la sécurité physique des matières nucléaires.

Le Secrétaire général Hammarskjöld était convaincu que le manque de confiance mutuelle entre les adversaires était l'un des plus grands obstacles au désarmement et que l'amélioration de la transparence pouvait permettre de résoudre ce problème. C'est un point dont nous devons prendre bonne note. Le manque de confiance entre les États à cet égard a été jusqu'à présent l'une des principales causes de la peur, de la suspicion et des tensions internationales. L'Assemblée générale, et peut-être la Commission, pourraient envisager d'examiner l'intérêt d'approuver le principe de la transparence de l'information dans le domaine de l'armement, qui pourrait contribuer de manière significative à réduire les tensions internationales et à promouvoir les progrès vers le désarmement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Nous connaissons tous le célèbre verset tiré du livre d'Isaïe, dans la Bible, qui est inscrit sur le mur du parc Ralph Bunche, en face du Siège de l'ONU, juste de l'autre côté de la rue. Selon cette inscription :

« De leurs glaives ils forgeront des hoyaux,
Et de leurs lances des serpes : Une nation ne tirera
plus l'épée contre une autre, Et l'on n'apprendra
plus la guerre. »

Des millénaires plus tard, nous sommes confrontés à une dure réalité. La guerre et la violence continuent de faire des ravages dans la vie des gens, non seulement celle des soldats mais aussi celle des civils. Nos civilisations risquent l'extinction du fait de notre propre comportement imprudent, notamment par l'emploi d'armes de destruction massive et la dégradation accélérée de l'environnement. Notre éternel désir de paix semble être de plus en plus hors de portée. Il y a 77 ans, l'ONU et l'Assemblée générale ont été créées pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Pourtant, la guerre continue d'infliger d'indicibles souffrances à l'humanité.

Je souhaite souligner l'importance pour la Commission de contribuer aux travaux de fond du mécanisme de désarmement, qui donnent un sens à divers problèmes dans le domaine du désarmement et de la sécurité et de la paix dans le monde. Il convient de rappeler qu'en ce qui concerne l'ordre juridique international, la sécurité n'est traditionnellement pas considérée comme un principe juridique, mais qu'elle est considérée, avec la paix, comme l'objectif premier de la Charte des Nations Unies. On dit que la perspective d'une action des Nations Unies pour la sécurité, non contrainte par le droit international, est le fil rouge qui se dégage de la Charte. Les membres sont conscients que l'instauration de la paix et de la sécurité est la raison d'être de l'ONU. Nous devons donc examiner les éléments qui permettraient d'élaborer un programme d'action global adapté au contexte et soutenir de telles initiatives afin de trouver un équilibre permettant d'intégrer les différents points de vue pour garantir une certaine souplesse et obtenir des résultats tangibles. Ce n'est un secret pour personne que les progrès ont été lents vers la réalisation des objectifs fixés par la Première Commission. Dans ce contexte, je pense que lors de ces séances, nous nous efforcerons de formuler un ensemble de recommandations de fond pour garantir la paix et la sécurité universelles.

Les membres savent bien que, depuis le début du siècle, l'environnement mondial en matière de sécurité

est devenu de plus en plus complexe, dynamique et instable. Diverses dynamiques de pouvoir de nature géopolitique, démographique, climatique, technologique, sociale et économique sont à l'origine de cette tendance, comme l'a indiqué le Secrétaire général Guterres. Nous constatons que la récente apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19) et la convergence de ce que l'on appelle les anciens et les nouveaux défis en matière de sécurité, tels que la résurgence des politiques de la canonniers, la montée des guerres asymétriques et hybrides et l'émergence de nouvelles menaces posées par des acteurs non étatiques puissants, l'innovation technologique et une augmentation considérable de l'activité économique, les pandémies et les préoccupations environnementales qui entraînent une véritable mondialisation des questions liées à la sécurité, ont porté ce phénomène à un niveau sans précédent.

Dans ce contexte, qui semble si sombre, je me suis engagé dans une aventure de réflexion pour tenter de trouver les raisons d'une telle inertie dans le traitement efficace de ces questions. Je n'ai pas pu résister à la tentation de rappeler les écrits de Thomas Hobbes dans le *Léviathan* de 1651, et j'ai pensé qu'il était approprié de partager ces pépites de sagesse qui peuvent nous servir de boussole dans les échanges cérébraux que, je l'espère, nous aurons au cours de ce mois. Il a écrit ce qui suit :

« De la sorte, nous pouvons trouver dans la nature humaine trois causes principales de querelle : premièrement la rivalité ; deuxièmement, la méfiance ; troisièmement, la fierté. La première de ces choses fait prendre l'offensive aux hommes en vue de leur profit ; la seconde, en vue de leur sécurité ; et la troisième, en vue de leur réputation... Il apparaît clairement par là qu'aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tienne tous en respect, ils sont dans cette condition que se nomme guerre, et cette guerre est guerre de chacun contre chacun... et la vie de l'homme est alors solitaire, besogneuse, pénible, quasi animale, et brève. »

Rousseau, le grand penseur social, dit par la suite que les sociétés ont rendu les humains plus égoïstes, bien qu'au fond nous soyons tous généreux et souhaitons vivre en harmonie ; que nous sommes naturellement timides et pacifiques mais que nous devenons des soldats sous la pression coercitive de l'État. Il a proposé

des plans pour une paix perpétuelle par la création d'îles de paix. Je demande si ce n'est pas ce à quoi nous aspirons en tant qu'administrateurs des communautés que nous représentons. Cela ne fait-il pas partie de la confiance intergénérationnelle que nous nous sommes engagés à respecter – pour assurer la sécurité de notre planète, notre unique foyer ? Je crois que ces paroles de sagesse nous offrent une raison forte et intelligible de participer aux délibérations de la Commission en vue de parvenir à cette paix. J'insiste donc pour que nous privilégions notre capacité innée de raisonnement en tant que membres de l'ordre suprême de la création. Les membres comprennent bien que ces problèmes sont apparus et ont pris de l'ampleur à cause de l'antagonisme entre les personnes, de l'hostilité et des conflits.

Les défis contemporains en matière de sécurité sont d'une complexité impressionnante. Les menaces et les défis proviennent simultanément de sources multiples : belligérance et militarisme des États, politique spatiale, changements climatiques, criminalité transnationale et guerre cybernétique et nucléaire, pour n'en citer que quelques-unes. Il est choquant de constater que les gouvernements ont dépensé au total 2 000 milliards de dollars par an alors qu'ils réévaluent les menaces qui pèsent sur la sécurité et augmentent leurs budgets de défense. Cela crée une concurrence en matière de dépenses militaires, ce qui conduit à une escalade de la course aux armements et compromet à son tour la sécurité internationale. Il faut donc comprendre qu'en ce moment critique, la Première Commission a la responsabilité cruciale de promouvoir la coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment dans le domaine du désarmement.

Malgré l'évolution de l'environnement international, marqué par les guerres et les courses aux armements, la Première Commission a joué un rôle de premier plan dans les efforts en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements tout au long de l'histoire de l'ONU. On se souviendra qu'en janvier 1946, la Première Commission a examiné et approuvé le texte de la première résolution de l'Assemblée générale (résolution 1/I), portant création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique. Ainsi, l'ONU s'est fixé l'objectif d'éliminer des armements nationaux les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives.

Je pense qu'après la pandémie, l'environnement est propice à une réflexion plus fondamentale sur les conflits, le désarmement et la gouvernance pour reconstruire en mieux. Je dis que l'époque contemporaine nous offre une occasion unique de reconsidérer notre position à l'égard du désarmement, de la paix et de la sécurité mondiales en veillant à ce que la dignité humaine soit placée au centre de toutes les politiques, ainsi que la manière de mener des transitions politiques et d'œuvrer à un avenir durable pour tous. Je crois qu'à la lumière des nouvelles avancées technologiques et scientifiques et dans le cadre de l'examen des questions de désarmement, de paix et de sécurité mondiales, nous devons nous efforcer de structurer un avenir qui réduira les possibilités de désaccord pour des motifs liés à la rivalité, au manque d'assurance et à la fierté, comme je l'ai dit plus tôt ; en d'autres termes, éliminer notre avidité de gains déraisonnables, chasser de nos esprits la crainte morbide pour notre sécurité et nous débarrasser de notre réputation d'agresseurs accomplis.

Par conséquent, nous devons désormais nous employer à façonner l'avenir que nous voulons pour l'humanité dans son ensemble, ce qui est notre responsabilité première au cours de ce siècle et au-delà, fermement ancrée dans les dispositions de la Charte des Nations Unies. Je souhaite à chaque délégation une participation fructueuse aux travaux de la Première Commission, à l'issue duquel nous pourrions, je l'espère, clôturer ces délibérations en sachant que nous avons réalisé des avancées importantes pour faire du monde un endroit plus sûr où nous pouvons tous vivre en paix, en sécurité et dans la dignité.

En tant que représentants à la Première Commission et des Membres de l'ONU, nous devons tous, individuellement, nous efforcer d'assumer nos responsabilités particulières et saisir cette occasion unique de promouvoir la coopération en matière de désarmement et de faire avancer la cause de la paix et de la sécurité internationales. Je suis convaincu que si nous appliquons le simple principe de l'intérêt supérieur de l'humanité, nous trouverons et nous pouvons trouver les réponses nécessaires pour l'avènement d'un monde pacifique. Engageons-nous aujourd'hui à relever ce défi. Je souhaite à toutes et à tous des délibérations passionnantes, intellectuelles et enrichissantes dans les jours à venir.

J'ai maintenant le grand plaisir d'inviter la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante

pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, à faire une déclaration.

M^{me} Nakamitsu (Haute-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Pieris pour sa nomination à la présidence.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Illyassov, du Kazakhstan, pour avoir dirigé avec compétence une grande partie des préparatifs des travaux de la Première Commission, avec les autres membres du Bureau.

Je voudrais, bien sûr, prendre un moment pour remercier l'Ambassadeur Hilale, du Maroc, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission à sa soixante-seizième session.

Il y a un an, lorsque je me suis adressée à la Commission (voir A/C.1/76/PV.2), j'ai parlé d'un contexte de sécurité défini par un certain nombre de facteurs. J'ai évoqué les tensions accrues entre les États dotés d'armes nucléaires, la crise sanitaire mondiale en cours, les menaces émanant de nouvelles technologies aux effets potentiellement déstabilisants et d'autres risques stratégiques, notamment ceux liés au cyberspace et aux systèmes d'armes autonomes. Non seulement mon évaluation reste largement inchangée, mais la gravité de ces défis multidimensionnels et multidirectionnels a augmenté. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie en février et la guerre qui se poursuit exacerbent ces défis d'ordre plus général à un niveau sans précédent.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler la position du Secrétaire général selon laquelle toute annexion du territoire d'un État par un autre État obtenue par la menace ou l'emploi de la force constitue une violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous devons éviter le pire. Nous devons œuvrer de concert pour mettre fin à cette guerre dévastatrice et insensée et faire respecter la Charte des Nations Unies et le droit international.

Nous assistons à une multiplication des conflits aux conséquences désastreuses sur les civils, ainsi qu'à une multiplication des menaces de recourir aux armes nucléaires et des risques pesant sur la sécurité nucléaire. Comme le Secrétaire général l'a indiqué à plusieurs reprises, l'emploi d'armes nucléaires est désormais du domaine du possible, ce qui est inacceptable. La perspective d'hostilités actives dans des domaines tels

que l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace est de plus en plus probable. Les normes strictes et à toute épreuve contre l'emploi d'armes chimiques ont été ébranlées. Les progrès rapides en matière d'armement, y compris l'intégration de niveaux d'autonomie plus élevés, remettent en question les structures de gouvernance que nous avons mises en place. Qui plus est, les divisions entre les États s'accroissent à mesure que les déclarations deviennent plus incendiaires et que les accords fondés sur le consensus sont en régression.

En raison de la guerre en Ukraine, les dangers existentiels que posent les armes nucléaires sont de nouveau sous les projecteurs du monde entier. Je lance un appel urgent à tous les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'engagent à ne pas utiliser en premier une arme nucléaire, quelle qu'elle soit, comme mesure immédiate pour contribuer à sauver l'humanité d'une extinction potentielle. Ces dangers ne sont que la manifestation la plus récente de tendances inquiétantes qui se dessinent depuis un certain temps : dépendance accrue à ces armes, absence de transparence et de dialogue, dépenses considérables pour leur amélioration qualitative, allégations d'expansion des arsenaux et menaces voilées de les utiliser.

L'échec de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à parvenir à un consensus a été une occasion manquée d'inverser certaines de ces tendances. La Conférence d'examen s'est penchée sur un certain nombre de questions urgentes, notamment la sûreté et la sécurité des centrales nucléaires dans les zones de conflit. Je voudrais rappeler les préoccupations du Secrétaire général, qui estime que le danger posé par l'occupation de la centrale nucléaire de Zaporijia est sans précédent. Tout dommage à cette centrale pourrait provoquer une catastrophe.

Le projet de document final de la Conférence d'examen du TNP était loin d'être parfait. Les progrès en matière de désarmement nucléaire ont été minimes. Il contenait néanmoins des éléments utiles, notamment ceux relatifs à la validité de tous les engagements antérieurs en matière de désarmement, au renforcement de la transparence et de la responsabilité, et aux mesures visant à réduire le risque nucléaire. Ce n'est pas parce que la Conférence n'a pas adopté le projet que les États ne peuvent pas mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris, qui figurent dans ce texte. Je demande instamment à tous les États de mettre en œuvre ces engagements de manière volontaire et de rétablir une dynamique positive

alors que nous entrons dans un nouveau cycle d'examen dès l'année prochaine.

Le tableau n'est pas si sombre en ce qui concerne les efforts en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Je me félicite de l'augmentation du nombre d'États qui ont signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. J'espère que cet élan se poursuivra.

Au niveau régional, les résultats positifs des première et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sont d'autres raisons qui incitent à l'optimisme. J'ai bon espoir que la troisième session de la conférence, qui se tiendra prochainement, permettra de réaliser de nouveaux progrès.

Bien entendu, je me félicite également de l'issue positive de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action.

Bien sûr, notre attention ne doit pas se limiter aux armes nucléaires. La norme contre l'emploi d'armes chimiques continue d'être mise à mal par l'incapacité de la communauté internationale à tenir pour responsables ceux qui oseraient utiliser ces armes inhumaines, y compris en République arabe syrienne. Les États doivent appuyer l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans ses efforts visant à garantir le respect de la Convention sur les armes chimiques.

Dans le domaine des armes biologiques, les États ont l'occasion de renforcer la Convention sur les armes biologiques lors de la neuvième Conférence d'examen qui se tiendra prochainement. La neuvième Conférence d'examen sera la première occasion que nous avons depuis la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) de renforcer la Convention et ses structures de soutien. J'exhorte les États parties à revitaliser la Convention afin de garantir son rôle central dans la prévention de l'utilisation abusive de la biologie à des fins hostiles.

En mai, j'ai eu le plaisir de prendre la parole lors des consultations publiques sur l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Cette résolution reste un outil important de non-prolifération et s'est avérée être un excellent exemple de coopération internationale vers un objectif commun. J'espère que l'issue de l'examen approfondi permettra de renforcer la mise en œuvre de la résolution.

Nous continuons d'assister à l'augmentation et à l'expansion de cas de transfert et d'emploi de missiles balistiques et de missiles de croisière, ainsi que de drones aériens, pour effectuer des frappes à longue portée, souvent avec des capacités qui créent une confusion entre le champ de bataille et les armes stratégiques. J'appelle à un dialogue régional inclusif au niveau des experts, à la lumière des risques que ces évolutions font peser sur la stabilité et la protection des civils.

Je prends note du grand nombre de propositions et de points de convergence pour l'interdiction et la réglementation des systèmes d'armes létaux autonomes dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Dans le même temps, je partage également la frustration suscitée par la lenteur des progrès et l'incapacité du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes à consigner tous ces points de convergence dans un document adopté d'un commun accord. Il reste essentiel que les États accélèrent et étendent leurs efforts pour rapprocher leurs points de vue et convenir d'une voie permettant d'élaborer un instrument international efficace. J'espère qu'avec la coopération de tous les acteurs concernés, nous pourrions garantir l'innovation et le développement responsables de l'intelligence artificielle pour tirer parti de ses avantages, tout en atténuant les risques.

Il est encourageant de constater que même si les menaces pour la paix et la sécurité émanant de l'espace et du cyberspace sont toujours graves, elles font l'objet de débats ciblés dans les processus intergouvernementaux pertinents.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, je me félicite de nouveaux travaux qui ont été lancés cette année en matière d'élaboration de normes, de règles et de principes, et je pense qu'il s'agit d'une étape vers un nouveau droit contraignant et non contraignant régissant ce domaine. Faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique reste un domaine exempt de conflits et qui n'est pas militarisé reste une priorité urgente. C'est pourquoi le Secrétaire général a l'intention de convoquer un dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique dans le cadre du Sommet de l'avenir. La table ronde commune des Première et Quatrième Commissions, le 27 octobre, sera une occasion importante pour les États d'exprimer leurs points de vue sur les résultats du Sommet.

Il est tout aussi urgent de garantir la paix et la sécurité du cyberspace. Cette année, le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du

numérique et de son utilisation a adopté son premier rapport d'activité annuel par consensus. Le groupe de travail a recommandé plusieurs mesures pragmatiques, notamment la création d'un répertoire de points de contact et la tenue de discussions ciblées l'année prochaine sur des sujets tels que les partenariats public-privé. Je suis convaincue que ce travail constructif se poursuivra l'année prochaine afin d'éviter que le cyberspace ne devienne un domaine de tension et d'escalade supplémentaires.

D'autres évolutions scientifiques – comme les technologies quantiques, les applications de la biotechnologie, l'augmentation de l'être humain et les nouveaux matériaux et procédés de fabrication – pourraient potentiellement poser des risques pour la paix et la sécurité internationales. J'encourage les États à identifier des cadres multilatéraux pour procéder à un examen approfondi de ces questions, notamment les synergies entre ces technologies, et pour examiner les lacunes en matière de gouvernance.

Il ne faut pas oublier que la réglementation efficace des armes classiques est un élément clef du puzzle de la sécurité internationale. Plusieurs efforts collectifs dans le domaine de la maîtrise des armes classiques sont encourageants, qu'il s'agisse du document final adopté par consensus lors de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, des résultats de la huitième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes ou des travaux en cours du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques. Ce groupe offre une occasion importante de s'attaquer au double problème que pose une mauvaise gestion des munitions : les explosions accidentelles et les détournements.

Cette année marque le trentième anniversaire du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, qui doit rester un important mécanisme mondial de transparence et de renforcement de la confiance. Je me félicite des recommandations adoptées par le Groupe d'experts gouvernementaux en 2022 sur la tenue et l'utilité du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter, y compris la création d'un Groupe informel d'Amis. J'invite les États à se joindre à nous dans nos efforts pour imprimer un nouvel élan au Registre.

Mon bureau mène différentes initiatives à l'appui d'une réglementation sérieuse des armes classiques, notamment les armes légères. En partenariat avec l'Union africaine, nous soutenons le Mois de l'amnistie en Afrique dans le cadre de l'initiative phare de l'Union africaine « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2030 ». L'opérationnalisation du fonds « Sauver des vies » progresse. Des programmes sont en cours au Cameroun, en Jamaïque et au Soudan du Sud pour soutenir des réponses globales et durables au fléau des armes légères et de petit calibre illicites, et des projets à impact rapide grâce à des partenariats avec la société civile se poursuivent dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

Les partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales sont également essentiels à ces efforts. À cette fin, les centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement apportent leur appui à des approches adaptées visant à renforcer la sécurité régionale et sous-régionale par le désarmement et la réglementation des armements. La conclusion de négociations sur une déclaration politique visant à remédier aux conséquences humanitaires liées à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées a été une lueur d'espoir en 2022. Je félicite l'Irlande pour le rôle moteur qu'elle a joué dans cette initiative et j'attends avec intérêt la conférence qui se tiendra à Dublin le mois prochain, au cours de laquelle cette déclaration sera adoptée.

Le mécanisme de désarmement reste handicapé par l'impasse persistante de la Conférence du désarmement, même si je constate avec satisfaction que des organes subsidiaires ont tenu des réunions cette année. L'impossibilité d'adopter un rapport de fond à transmettre à l'Assemblée générale a été le dernier revers en date des efforts visant à revitaliser cette composante essentielle du mécanisme. La session de 2023 ne peut pas continuer comme si de rien n'était. Il est plus que temps de procéder à un véritable examen du *modus operandi* de la Conférence.

Sur une note plus positive, après une interruption de trois ans, je me félicite de ce que la Commission du désarmement ait pu reprendre des discussions de fond sur les deux points inscrits à son ordre du jour. J'espère que cet élan positif se traduira par des recommandations concrètes l'année prochaine. Le succès des efforts de désarmement et de non-prolifération passe par des approches inclusives et participatives. J'ai le plaisir

d'annoncer que mon bureau poursuit avec succès son initiative « Youth4Disarmament ». La participation des jeunes aux réunions formelles et informelles a augmenté de plus de 500 % depuis que mon bureau a lancé l'initiative en 2019.

L'éducation est un moyen essentiel de renforcer la participation des jeunes et des autres parties prenantes. Vingt ans après l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération en 2002, l'éducation pour le désarmement continue de gagner en importance et en pertinence. Pour renforcer la portée et l'impact de notre action dans ce domaine, mon bureau est en train d'élaborer une stratégie globale pour guider notre travail et renforcer nos partenariats avec les décideurs politiques, les institutions universitaires et les autres parties prenantes.

Une véritable inclusion exige la participation pleine, effective et égale des femmes. Cette année, la Première Commission examinera un projet de résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Malheureusement, l'appel fondamental du texte en faveur d'une participation pleine et effective des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, aux processus de désarmement et à la prise de décision est resté lettre morte. Pour commencer, j'encourage les États à poursuivre leurs efforts pour atteindre la parité femmes – hommes dans leurs délégations.

La Première Commission, la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale de l'Assemblée générale, doit rester une composante essentielle de l'architecture internationale de paix et de sécurité. Il faut rechercher des solutions tangibles dans cette instance. Cela est vrai dans les périodes les plus calmes, mais c'est encore plus vrai en ce moment où la communauté internationale est confrontée à de graves défis qui pèsent sur la paix et la sécurité sur de nombreux fronts. Il est grand temps d'intensifier notre engagement en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, qui sont tous des instruments de sécurité et représentent la seule véritable voie vers une paix durable. Il est également grand temps que nous travaillions ensemble pour revoir nos approches actuelles du désarmement et que nous unissions nos forces pour élaborer une nouvelle vision de l'avenir.

L'année dernière, le Secrétaire général a publié son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982),

dans lequel il propose d'adopter un nouvel agenda pour la paix, qui serait également l'occasion d'actualiser notre vision du désarmement afin de garantir la sécurité humaine, nationale et collective. Le processus d'élaboration de cette nouvelle vision est en cours. Mon bureau et les partenaires des Nations Unies continueront de travailler en collaboration avec les États et les autres parties prenantes pour que cette vision se concrétise. Je souhaite à la Première Commission une session productive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de sa déclaration.

Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices pour le débat général, je voudrais rappeler aux délégations que je compte sur leur coopération pour limiter la durée de leurs déclarations à 8 minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de leur pays et à 12 minutes lorsqu'elles le font au nom de plusieurs délégations. Pour aider les orateurs à cet égard, et avec leur accord, nous allons utiliser un minuteur. Le voyant du microphone de l'orateur ou de l'oratrice se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je rappellerai aimablement aux délégations qu'elles doivent conclure leurs déclarations, dans l'intérêt de toutes et de tous.

Comme il a été dit durant la séance d'organisation de jeudi (voir A/C.1/77/PV.1), j'engage les représentants qui ont des déclarations longues à n'en lire que la version résumée et à en faire publier le texte intégral sur le portail eStatements. Par ailleurs, j'engage vivement les orateurs et oratrices à parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous voir diriger nos travaux ce matin, Monsieur le Président. Je voudrais vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection, et vous assurer de la pleine coopération du Mouvement des pays non alignés.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement des pays non alignés exprime à nouveau sa vive inquiétude

face à la situation difficile et complexe qui règne actuellement dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. À cet égard, le Mouvement demande que de nouveaux efforts soient déployés pour sortir de l'impasse actuelle, en vue de parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects.

Le Mouvement des pays non alignés exprime également sa préoccupation face à l'augmentation des dépenses militaires à l'échelle mondiale, absorbant des ressources qui pourraient être consacrées au développement, notamment à l'élimination de la pauvreté et à l'éradication des maladies qui affligent l'humanité, y compris la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui reste la priorité absolue reconnue de l'ONU dans le domaine du désarmement, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Il est profondément préoccupé par cette situation déplorable qui découle du non-respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations ainsi que par les menaces qu'elle fait peser sur le régime de non-prolifération et le dispositif de sécurité internationale.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme en outre avec inquiétude que les améliorations qualitatives et quantitatives des armes nucléaires existantes contreviennent aux garanties de sécurité négatives que ces États ont fournies.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que la convocation de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, serait une occasion importante d'examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire et de promouvoir plus encore ce noble objectif.

Le Mouvement se félicite des efforts multilatéraux en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination totale des armes nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la convocation de la session de fond de la Commission du désarmement des Nations Unies en 2022 et souligne qu'il appuie pleinement les travaux de la Commission visant à faire progresser le désarmement et la non-prolifération à l'échelle mondiale.

En outre, le Mouvement des pays non alignés prend note de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 22 janvier 2021 et de la tenue de sa première réunion des États parties du 21 au 23 juin, au cours de laquelle une déclaration et un plan d'action ont été adoptés. Nous espérons que le Traité contribuera à la réalisation de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) expriment leur déception face aux échecs consécutifs des neuvième et dixième conférences des Parties chargées d'examiner le TNP, où les participants n'ont pas pu adopter un document final consensuel, malgré les engagements constructifs pris par les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP. Ces États expriment une nouvelle fois leur volonté de participer à de futures discussions et négociations dans un esprit constructif, inclusif et de transparence, en associant tous les États parties, afin de parvenir à un consensus.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP appellent également à la pleine mise en œuvre de tous les engagements et des engagements sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires lors des conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2010, et réaffirment la nécessité urgente pour les États dotés d'armes nucléaires de s'engager à honorer leurs obligations en matière de désarmement découlant du TNP.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur l'importance de sensibiliser davantage le public sur la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité. Il se félicite également des réunions et activités de l'ONU organisées le 26 septembre chaque année, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés prend note de la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques jusqu'en 2026. Il appelle à un renouvellement des engagements pris dans le cadre du Traité.

Le Mouvement des pays non alignés estime que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les traités pertinents constituent des avancées concrètes et des mesures importantes pour renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. Il appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier

les protocoles connexes à tous les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP soulignent à nouveau la responsabilité particulière des États coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient s'agissant de la mise en œuvre de cette résolution et sont préoccupés par le fait que la résolution de 1995 n'a toujours pas été mise en œuvre.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la tenue des première et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, conformément à la décision 73/546, et attend avec intérêt la troisième session de la Conférence. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP soulignent que la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation reste valable jusqu'à ce que l'objectif énoncé dans la résolution soit atteint, et que la mise en œuvre de la décision 73/546 est sans préjudice de la validité de cette résolution et de ces décisions et ne doit pas être interprétée comme s'y substituant.

Le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu que les politiques de non-prolifération ne doivent pas porter atteinte au droit inaliénable des États d'acquérir, d'importer ou d'exporter des matières, de l'équipement et des technologies nucléaires à des fins pacifiques, ou d'y avoir accès. Le Mouvement des pays non alignés souligne également qu'il importe que tous les États, notamment ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, adhèrent au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), ce qui contribuerait au processus de désarmement nucléaire, entre autres choses. Le Mouvement des pays non alignés se dit préoccupé par la décision des États-Unis de ne pas envisager de ratifier le TICE, telle qu'annoncée dans le cadre de la révision de leur position nucléaire en 2018, compte tenu de la responsabilité particulière qu'ont les États dotés d'armes nucléaires au regard de l'entrée en vigueur du Traité.

Les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) notent avec satisfaction le fonctionnement efficace de la CIAC. Ils exhortent les États-Unis à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller au respect du plan détaillé de destruction

des armes chimiques, étant donné qu'il s'agit du seul État partie qui ne l'a pas encore fait.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes biologiques plaident en faveur de la reprise des négociations multilatérales en vue de conclure un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant qui traite de tous les articles de la Convention.

Dans le contexte de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures, le Mouvement des pays non alignés souligne que la question de l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques doit être examinée par l'Assemblée générale de manière non discriminatoire et sans exclusive, en tenant compte des vues de tous les États Membres. Le Mouvement réaffirme la nécessité de prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive et se félicite de l'adoption de la résolution 75/3, intitulée « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement ».

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de posséder des armes classiques et leurs pièces, éléments et munitions pour répondre à leurs besoins en matière de légitime défense et de sécurité. Il souligne qu'aucune restriction excessive ne doit être imposée au transfert de ces armes.

Le Mouvement des pays non alignés demeure profondément préoccupé par le large éventail de conséquences qui découlent de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre. Il engage tous les États, en particulier ceux qui en sont les principaux producteurs, à veiller à ce que ces armes ne soient livrées qu'aux seuls gouvernements ou aux organismes dûment autorisés par eux.

Le Mouvement des pays non alignés prend note du succès de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, et de son document final. Il se félicite de sa décision d'établir un programme de formation spécialisé permanent sur les armes légères et de petit calibre.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par les répercussions négatives de la mise au point et du déploiement des systèmes de défense

antimissiles balistiques et par la menace de l'armement de l'espace. L'abrogation du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques a fait naître de nouveaux défis à la paix et à la stabilité internationales et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Mouvement des pays non alignés souligne à nouveau qu'il est urgent que la Conférence du désarmement entame au plus vite des travaux de fond, notamment sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme de nouveau la nécessité d'adopter une démarche multilatérale universelle, globale et non discriminatoire face à la question des missiles sous tous ses aspects, négociée au niveau multilatéral au sein de l'ONU.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la conclusion des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/27. Compte tenu des divergences de vues considérables entre tous les États membres, il salue également l'adoption par consensus de son document final. Il prend par ailleurs note des conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, dans ses rapports de 2013, 2015 et 2021.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa détermination à assurer le succès du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation, créé par la résolution 75/240, et prend note du processus d'adoption par consensus du premier rapport d'activité annuel du Groupe.

Renforcer l'efficacité des mécanismes des Nations Unies pour le désarmement est un objectif commun. Exprimant sa profonde inquiétude quant au manque persistant de représentation adéquate des pays membres du Mouvement des pays non alignés au sein du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, le Mouvement demande au Secrétaire général et à la Haute-Représentante de prendre des mesures pour assurer une représentation adéquate, équilibrée et équitable au sein du Bureau.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Il est disposé à coopérer de manière

constructive pour faire avancer les questions inscrites à l'ordre du jour de l'ONU en matière de désarmement et les voies et moyens de renforcer le mécanisme de désarmement, et souligne l'importance de convoquer la quatrième session extraordinaire sur le désarmement.

M. Smith (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au sujet de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

La CARICOM vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Vous pouvez compter sur le soutien de nos délégations, et nous vous souhaitons, ainsi qu'au Bureau, beaucoup de succès. Nous exprimons également notre gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. Omar Hilale, du Maroc, pour avoir dirigé avec compétence nos travaux au cours de la soixante-seizième session.

La CARICOM réaffirme sa conviction selon laquelle le monde traverse aujourd'hui l'époque la plus difficile depuis la Seconde Guerre mondiale. Un an après notre dernière session, nos perspectives sont devenues encore plus pessimistes. Les possibilités d'instaurer une paix et une sécurité durables dans le monde se réduisent comme peau de chagrin. Nous sommes entièrement d'accord avec l'évaluation faite par le Secrétaire général Guterres à l'ouverture du débat de haut niveau le 20 septembre. Il a déclaré :

« Notre monde est au plus mal. Les clivages s'accroissent. Les inégalités se creusent. Les difficultés s'étendent. » (A/77/PV.4, p.1)

Il a également déclaré :

« Nous avons besoin d'espoir, mais pas seulement. Nous avons besoin d'action ». (*ibid.*)

La CARICOM s'appuie sur l'état de droit pour garantir notre droit à une existence sûre et pacifique. Nous continuons donc de demander instamment à tous les États d'agir de manière cohérente dans le cadre de la Charte des Nations Unies sur toutes les questions de désarmement et de sécurité internationale.

Les armes et les munitions illégales proviennent de l'extérieur de notre région. Les dommages causés à la communauté humaine, aux institutions et aux ressources par la violence armée constituent une menace immédiate et profonde pour la sécurité et la stabilité des États membres de la CARICOM. L'utilisation d'armes à feu, en particulier d'armes de forte puissance, est à

l'origine de la plupart des homicides dans notre région. Cette violence va à l'encontre des ambitions que nourrit la CARICOM à l'égard du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les conséquences sont dévastatrices pour les citoyens et les agents des forces de l'ordre.

L'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM s'efforce de renforcer la paix et la sécurité régionales par la mise en œuvre du plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu. Le plan d'action vise à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes à feu sous tous ses aspects. Parmi les autres initiatives, les mesures comprennent l'assistance aux membres de la CARICOM pour l'élaboration et la mise en œuvre de nos plans d'action nationaux respectifs en matière d'armes à feu, en partenariat avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ; la réalisation d'une étude complète et factuelle sur le trafic d'armes illicites vers et dans les Caraïbes et sur les coûts socioéconomiques de ce trafic – l'étude devrait être finalisée d'ici décembre 2022 ; et la mise en place d'une cellule de renseignement sur les armes utilisées dans la criminalité, dénommée « Crime Gun Intelligence Unit » ;

Nous avons uni nos efforts en tant que région pour faire face à ces problèmes. Cependant, la coopération au niveau multilatéral est une exigence absolue. La CARICOM réaffirme son attachement au Traité sur le commerce des armes, un cadre essentiel pour lutter contre le réseau du commerce illicite des armes. Elle continue d'accorder une très grande priorité au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. La mise en œuvre complète et efficace de l'Instrument de traçage reste un élément clef de la réduction de la violence armée. Nous nous sommes donc félicités de l'adoption d'un document final consensuel à la huitième Réunion biennale des États, qui s'est tenue plus tôt cette année.

La CARICOM attache une grande importance à l'opérationnalisation du plan d'action pour l'exécution durable des mesures prioritaires contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030 (« Roadmap for

Implementing the Caribbean Priority Actions on the Illicit Proliferation of Firearms and Ammunition across the Caribbean in a Sustainable Manner by 2030 »). Nous sommes convaincus que le plan d'action contribuera à la réalisation du Programme 2030, et en particulier de l'objectif de développement durable no 16.4, qui vise à réduire les flux financiers et d'armes illicites d'ici à 2030. Nous exprimons notre profonde reconnaissance et notre gratitude à nos partenaires internationaux pour l'aide apportée dans la réalisation de cet effort nécessaire.

Malgré tous les avantages avérés de la technologie numérique, nous devons reconnaître qu'elle permet aux réseaux criminels de travailler dans une multitude de juridictions. Ces réseaux constituent bien sûr une menace pour la sécurité de notre région, mais ils compromettent et contrecarrent également les stratégies nationales de développement socioéconomique. Le renforcement de la résilience dans la région est important. L'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM comprend donc des initiatives en collaboration avec des partenaires internationaux, visant entre autres à élaborer une politique régionale en matière de cybercriminalité et un document d'orientation législatif, conformément aux objectifs de la stratégie de la CARICOM relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité.

Nous sommes déterminés à harmoniser les politiques et la législation entre les États membres.

La CARICOM est profondément préoccupée par la modernisation et l'accélération des arsenaux nucléaires et autres. Nous avons été encouragés au début de cette année par une déclaration commune des dirigeants de cinq États dotés d'armes nucléaires. Ils ont affirmé qu'« une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée ». Pourtant, quelques mois plus tard, nous sommes consternés par les menaces explicites et implicites qui ont accru la probabilité d'emploi d'armes nucléaires. À cet égard, la CARICOM soutient pleinement l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les armes nucléaires n'offrent aucune sécurité, seulement le carnage et le chaos. L'élimination des armes nucléaires serait le plus beau cadeau à offrir aux générations futures.

Faisant partie d'une région qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires en vertu du Traité de Tlatelolco, la CARICOM a eu le plaisir de se joindre à la communauté internationale pour saluer l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 22 janvier 2021. Notre soutien au Traité

sur l'interdiction des armes nucléaires est fondé sur la ferme croyance que l'emploi ou menace d'emploi d'armes nucléaires constituerait une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, un crime contre l'humanité et une violation du droit international humanitaire. En outre, la CARICOM s'est félicitée de la convocation de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a eu lieu à Vienne au début de l'année, et qui a vu l'adoption du Plan d'action de Vienne et de la Déclaration de la première Réunion des États parties.

En tant que région, nous sommes très satisfaits et fiers de constater que deux États membres de la CARICOM, la Barbade et Haïti, comptent parmi les plus récents signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, tandis que la Grenade a rejoint la liste des États parties en juin. La CARICOM continue d'engager tous les États membres à soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, car il s'agit d'une étape essentielle et progressive vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il est largement admis que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est le fondement du régime de non-prolifération nucléaire. Pourtant, il est regrettable que les négociations sur le désarmement nucléaire continuent d'être caractérisées par une absence de confiance et de bonne foi. Nous déplorons en effet que la communauté internationale n'ait pu se mettre d'accord sur un document final consensuel lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous continuons également d'encourager les États dotés d'armes nucléaires à mettre en œuvre, le plus tôt possible, leurs engagements en matière de désarmement nucléaire au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La CARICOM se déclare déçue que, 26 ans après son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit toujours pas entré en vigueur. À cette fin, nous continuons d'engager vivement les États visés à l'annexe 2 à le ratifier pour permettre son entrée en vigueur.

La promotion de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes, ainsi que la participation pleine et entière des jeunes à tous les processus de décision sur les questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements restent une priorité pour nous, au sein de la CARICOM. Dans ce contexte, la Trinité-et-Tobago, avec le soutien de la

CARICOM, déposera à nouveau un projet de résolution intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » au cours de cette session de la Commission. La CARICOM se félicite de l'appui de tous les États membres à ce texte tourné vers l'avenir et l'apprécie à sa juste valeur.

La CARICOM salue avec gratitude l'important travail effectué par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes avec les États membres de la région. Nous continuons également de remercier vivement l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de leur soutien technique.

Pour terminer, nous reconnaissons le rôle vital et éclairant que la société civile continue de jouer dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous saluons leur perspective et leur contribution singulières. Nous nous engageons à poursuivre notre collaboration avec la société civile pour faire progresser le désarmement et la paix et la sécurité internationales.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). L'ASEAN s'associe à la déclaration que vient de prononcer le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous vous félicitons chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection. Nous exprimons notre gratitude à la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et au Bureau des affaires de désarmement pour le rôle de premier plan qu'ils jouent dans la promotion du programme de désarmement des Nations Unies.

Face aux défis auxquels le monde est confronté sur de multiples fronts, notamment pour assurer un relèvement durable et inclusif après la maladie à coronavirus (COVID-19), le dispositif mondial de paix et de sécurité est toujours sous pression en raison des tensions accrues entre les grandes puissances, de la modernisation des arsenaux nucléaires, de l'accélération de la course aux armements et des conflits en cours dans différentes parties du monde. L'ASEAN reste pleinement attachée au renforcement du multilatéralisme et à l'amélioration de la coopération internationale, qui constituent les moyens les plus efficaces de parvenir à la paix et à la sécurité mondiales.

L'ASEAN réaffirme son appui aux efforts déployés à l'échelle internationale pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Elle reste préoccupée par les conséquences tragiques de tout emploi d'armes nucléaires sur la santé humaine, les moyens de subsistance socioéconomiques, l'environnement et le développement durable. Nous sommes fermement convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

L'ASEAN réaffirme sa position commune contre les essais nucléaires et insiste à nouveau sur l'importance de parvenir sans délai à l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Tous les États membres de l'ASEAN ont ratifié le Traité, et nous nous associons aux autres orateurs pour exhorter les derniers États visés à l'annexe 2 à le signer et à le ratifier dès que possible, afin de permettre enfin son entrée en vigueur.

L'ASEAN réaffirme qu'elle considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Tout en se félicitant de la tenue de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, l'ASEAN regrette qu'elle se soit conclue sans un document final consensuel qui aurait pu donner l'élan supplémentaire tant attendu vers un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. L'ASEAN continue d'appeler tous les États parties au TNP à renouveler leur attachement à l'application pleine et effective du Traité, en particulier son article VI.

L'ASEAN appelle tous les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP à s'acquitter de toutes leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et insiste sur le fait qu'ils doivent respecter le principe de responsabilité en satisfaisant à des critères de référence, à savoir des mesures concrètes, mesurables et assorties de délais précis en matière de désarmement nucléaire, et en rendant compte de la mise en œuvre de leurs obligations jusqu'à ce que l'objectif de l'élimination totale soit atteint, d'une manière structurée qui permette aux États non dotés d'armes nucléaires de participer de façon constructive aux rapports des États dotés d'armes nucléaires.

L'ASEAN réaffirme le droit inaliénable des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, notamment pour leur développement économique

et social. À cet égard, le Réseau des organismes de réglementation de l'énergie atomique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est concentre ses efforts sur l'amélioration de la coopération entre les organismes de réglementation nucléaire et le renforcement de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires dans la région. Dans le même temps, l'ASEAN continuera à resserrer sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous sommes également satisfaits de l'avancement de la mise en œuvre des modalités pratiques conclues en 2019 entre l'ASEAN et l'AIEA sur la coopération dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires et de leurs applications, ainsi que dans les secteurs de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires.

L'ASEAN réaffirme sa détermination à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la Charte de l'ASEAN et au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok). Nous soulignons qu'il importe de mettre effectivement et intégralement en œuvre le Plan d'action visant à renforcer l'application du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui a été prorogé pour une nouvelle période de cinq ans, 2023-2027. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à collaborer avec les États dotés d'armes nucléaires et d'intensifier les efforts déployés par toutes les parties pour régler toutes les questions en suspens, conformément aux buts et principes inscrits dans le Traité de Bangkok.

Outre le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les zones exemptes d'armes nucléaires, notamment le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, l'ASEAN réaffirme que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a tenu sa première réunion des États parties en juin 2022, est un texte historique qui contribue au désarmement nucléaire mondial et s'inscrit en complément des autres instruments de désarmement et de non-prolifération nucléaires en vigueur.

L'ASEAN reste pleinement déterminée à défendre les normes contre l'existence et l'emploi d'armes chimiques, biologiques et radiologiques. Nous appuyons fermement le rôle central que joue l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et nous nous félicitons des progrès réalisés dans l'élimination des stocks d'armes chimiques depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques en 1997.

L'ASEAN rappelle également le cinquantième anniversaire de la signature de la Convention sur les armes biologiques et réaffirme son attachement à ce traité historique. Nous reconnaissons la nécessité de négociations multilatérales et relevons l'absence d'une mesure de vérification, qui constitue un défi pour l'efficacité de la Convention. Nous attachons également une grande importance au renforcement de la coopération et de l'assistance internationales ainsi qu'aux échanges de toxines, d'agents, d'équipements et de technologies biologiques à des fins pacifiques. L'ASEAN se félicite du bon déroulement de l'exercice de simulation réalisé par le Forum régional de l'ASEAN sur les capacités de réaction aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, qui s'est tenu à Manille du 13 au 15 juin. Nous tenons également à mettre en avant les réalisations du Réseau d'experts de l'ASEAN en matière de défense chimique, biologique et radiologique afin de favoriser une plus grande coopération régionale dans ce domaine.

L'ASEAN réaffirme que l'accès à l'espace est un droit inaliénable de tous les États et que l'utilisation de l'espace doit se faire exclusivement à des fins pacifiques et dans l'intérêt collectif de l'humanité. À cet égard, l'ASEAN réaffirme que la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de sa militarisation revêt une importance capitale. Nous soulignons la nécessité d'une compréhension commune et de l'acceptation de normes, de règles et de principes de comportement responsable élaborés par le biais d'un engagement et de négociations multilatérales, et demandons instamment à tous les États Membres de respecter et de garantir la mise en œuvre intégrale de tous les instruments connexes des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. C'est dans ce contexte que l'ASEAN se félicite de la création du Groupe de travail à composition non limitée conformément à la résolution 76/231. L'ASEAN a soumis un document de travail et fait des déclarations communes lors des deux premières sessions du Groupe de travail.

L'ASEAN reconnaît le droit légitime et l'autorité des nations souveraines à utiliser des armes classiques pour maintenir leur sécurité intérieure et défendre leur intégrité territoriale, tout en soulignant la nécessité de s'attaquer à la prolifération illicite croissante des armes classiques, qui entrave le progrès économique et social et menace la paix et la sécurité. À cet égard, l'ASEAN salue l'adoption par consensus du rapport final de la huitième Réunion biennale des États sur le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre

et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous nous félicitons du rôle joué par le Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN, qui sert de pôle d'excellence en ce qui concerne la promotion des efforts de l'ASEAN visant à régler la question des restes explosifs de guerre et à sensibiliser les communautés touchées au danger qu'ils posent. Nous remercions les partenaires de dialogue de l'ASEAN, les partenaires externes et les organisations internationales de leur contribution à la réalisation des projets et à l'opérationnalisation du Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN.

L'ASEAN réaffirme son engagement à construire un cyberspace ouvert, sûr, sécurisé, stable, accessible, interopérable, pacifique et résilient. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus du rapport d'activité annuel au cours de la troisième session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). L'ASEAN continuera à apporter son plein soutien et sa coopération à l'Ambassadeur Burhan Gafoor, de Singapour, en sa qualité de Président du Groupe de travail à composition non limitée.

Dans la région, nous avons actualisé la stratégie de coopération en matière de cybersécurité de l'ASEAN pour la période 2021-2025 et créé l'équipe régionale d'intervention informatique d'urgence de l'ASEAN, qui contribue à renforcer la réponse et la préparation aux incidents de cybersécurité dans la région. L'ASEAN reconnaît également le rôle des activités de sensibilisation à la cybersécurité et des programmes de renforcement des capacités du Centre d'excellence pour la cybersécurité de l'ASEAN-Singapour à Singapour et du Centre de renforcement des capacités de cybersécurité de l'ASEAN-Japon à Bangkok, qui complètent les efforts menés par l'ASEAN pour renforcer le dispositif régional de cybersécurité.

Compte tenu de la dynamique en place en matière de sécurité internationale, l'ASEAN souligne qu'il faut préserver et renforcer davantage le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, ainsi que d'autres dispositifs multilatéraux et bilatéraux connexes, y compris la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. Nous attendons avec intérêt de travailler de manière constructive avec ces mécanismes pour faire avancer le programme mondial de désarmement.

Dans le droit fil de ce qui précède, l'ASEAN soutient la mise en œuvre pleine et effective d'autres efforts pertinents, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et le Programme de désarmement du Secrétaire général, afin de promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires de manière concrète, holistique et intégrée. À cet égard, nous nous félicitons des discussions fructueuses qui ont eu lieu au cours de l'atelier sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité à l'intention des États de l'ASEAN, les 21 et 22 septembre, à Bangkok, et qui ont contribué à renforcer un réseau régional entre les points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004).

Pour terminer, l'ASEAN fera tout son possible pour apporter une contribution constructive aux importants travaux de la Première Commission, en vue d'atteindre notre objectif commun, à savoir un monde plus sûr, plus stable et plus prospère.

M. Blanco Conde (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des huit États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), à savoir le Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua, le Panama et mon pays, la République dominicaine.

Nous tenons à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur, ainsi que tous les membres du Bureau, de votre élection. Vous pouvez compter sur l'appui des États membres du SICA pour mener à bien cette session.

Nous, les États membres du SICA, parties à l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale, qui célèbre cette année le vingt-sixième anniversaire de sa mise en œuvre, tenons à réaffirmer notre conviction selon laquelle la paix et la sécurité internationales seront instaurées grâce au respect des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier en s'abstenant de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Dans le même temps, nous voudrions réaffirmer notre engagement de longue date en faveur d'un désarmement général et complet, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, que nous considérons d'une grande importance pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

Conscients de la menace permanente que représentent les marchés illicites d'armes classiques, de leurs pièces, munitions et composants, de leur utilisation abusive et de leur accumulation excessive et déstabilisatrice en tant que manifestation de la criminalité transnationale organisée, ainsi que des conséquences de l'absence de contrôle du commerce des armes dans différentes régions du monde, les États membres du SICA continueront de mettre l'accent sur la prévention du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, en incorporant dans leurs législations nationales respectives le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

Nous réaffirmons que l'assistance et la coopération internationales sont des conditions indispensables à la bonne mise en œuvre du Programme d'action et de nos lois nationales dans ce domaine. À cet égard, les États membres du SICA se félicitent du document final adopté par consensus à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 27 juin au 1^{er} juillet.

Nous sommes fiers d'être partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), un instrument qui a créé la première zone au monde exempte d'armes nucléaires dans une région à forte densité de population. Nous nous félicitons également des deux sessions de la Conférence pour la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et attendons avec intérêt sa troisième session.

Pour les pays membres du SICA, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire des efforts mondiaux visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, à encourager l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à promouvoir l'objectif du désarmement nucléaire. Nous notons avec regret et avec inquiétude que la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le TNP s'est achevée sans parvenir au consensus nécessaire pour adopter un document final qui permettrait de faire progresser la mise en œuvre du Traité, malgré la

participation précieuse de la majorité des États parties et les efforts déployés par la présidence.

Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à se conformer à leurs obligations sans équivoque d'éliminer leurs arsenaux nucléaires, conformément à l'article VI du TNP et aux engagements découlant de ses conférences d'examen. Nous réaffirmons que le TNP n'établit aucun droit à la possession d'armes nucléaires pour une durée indéfinie par quelque État que ce soit, puisque le Traité prévoit un statut transitoire.

Nous nous félicitons du succès de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue du 21 au 23 juin, et accueillons avec satisfaction ses conclusions, à savoir la Déclaration et le Plan d'action de Vienne. Nous participerons activement aux travaux de la prochaine Réunion des États parties, dans un esprit constructif.

Nous nous félicitons également des récentes ratifications du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par deux de nos États membres, la République du Guatemala, le 13 juin, et mon pays, la République dominicaine, le 22 septembre dernier. Il convient de noter qu'avec ces ratifications, l'Amérique centrale est la première sous-région du monde à adhérer à cet important instrument, ce qui nous remplit de fierté et réaffirme notre position historique en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous réaffirmons notre ferme condamnation de tout type d'essai nucléaire, où que ce soit et par qui que ce soit, et exhortons tous les États à s'abstenir de procéder à des essais d'arme nucléaire.

Nous rappelons l'importance et la nécessité d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les pays membres du SICA réaffirment leur ferme conviction selon laquelle l'élimination complète des armes chimiques et biologiques est une priorité dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Nous nous inquiétons de l'augmentation constante des transferts d'armes classiques depuis 2000 et des dépenses militaires excessives en résultant, lesquelles ont atteint le chiffre record de 2 100 milliards de dollars en 2021. À cet égard, nous demandons que les ressources utilisées dans cette course aux armements soient affectées au renforcement de nos efforts en faveur de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de

l'avènement d'un monde plus juste, plus pacifique et plus stable.

La question des mines antipersonnel continue d'exiger l'attention de la communauté internationale. Le SICA souligne l'importance de la coopération en matière de déminage et d'assistance aux victimes, et espère que les succès obtenus ces dernières années se poursuivront.

Nous appuyons tous les efforts internationaux visant à réduire les souffrances causées par les armes à sous-munitions et leur utilisation contre la population civile, en violation flagrante du droit international humanitaire.

Nous sommes favorables au renforcement des normes internationales applicables aux États dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, en promouvant des actions et des stratégies visant à renforcer la cybersécurité et à prévenir la criminalité et les cyberattaques, et en gardant à l'esprit qu'un environnement ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications est essentiel pour tous.

À cet égard, nous prenons note avec satisfaction des travaux des trois sessions de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), et de l'adoption par consensus du document intitulé « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale » (voir A/77/275), qui contient le premier rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail.

Nous reconnaissons la valeur de la Commission du désarmement en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et son rôle d'organe délibérant. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la convocation de la session de fond de la Commission du désarmement du 4 au 21 avril, après trois ans d'inactivité. Nous espérons que ses travaux se poursuivront avec cohérence et qu'elle sera en mesure de remplir son mandat consistant à soumettre des recommandations à l'Assemblée générale.

Le SICA exhorte tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de volonté politique pour qu'elle puisse commencer ses travaux de fond sans plus tarder.

Enfin, nous soulignons l'importance du travail réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que l'aide qu'il apporte aux pays de la région pour la mise en œuvre de mesures de désarmement dans différents domaines. En même temps, nous saluons tous les efforts déployés à cette fin par les différents organismes de désarmement du système des Nations Unies.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant la Première Commission au nom des pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Cette année, l'environnement de sécurité mondial et européen a changé dans des proportions dramatiques. La Fédération de Russie a envahi l'Ukraine, un pays voisin souverain. Au cours des sept derniers mois, elle a utilisé un large éventail d'armes classiques, souvent en violation des obligations qui lui incombent au titre du droit international humanitaire. Elle s'est engagée dans une rhétorique nucléaire dangereuse et totalement inacceptable et a menacé à plusieurs reprises de recourir à l'arme nucléaire.

Soyons clairs : les pays nordiques condamnent dans les termes les plus forts possibles l'agression injustifiée et injustifiable de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, qui porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales. Nous condamnons fermement les référendums illégaux organisés par la Russie et son annexion illégale des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson. L'agression perpétrée par la Russie viole également les garanties de sécurité données à l'Ukraine dans le Mémorandum de Budapest. Il s'agissait de garanties liées au renoncement de l'Ukraine aux armes nucléaires se trouvant sur son territoire et à son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

Les pays nordiques condamnent toutes les violations du droit international humanitaire. Nous sommes fermement convaincus que la Russie doit répondre de ses violations des droits humains et du droit international humanitaire. Nous condamnons également le Bélarus pour son rôle dans cette agression.

Le dispositif de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération ainsi que la coopération bilatérale et multilatérale ont été gravement mis à mal par ce comportement. Nous regrettons vivement que la Russie ait choisi, à elle seule, de bloquer le document final de consensus de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en août. Les pays nordiques s'étaient fortement engagés dans la recherche d'un résultat positif de la Conférence en participant à des initiatives telles que l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Nous avons été encouragés par le niveau de consensus atteint sur plusieurs sujets de discorde et par le ferme attachement des États parties au Traité. Nous attendons avec intérêt le prochain cycle d'examen et chercherons à consolider le Traité. Le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, avec pour objectif ultime un monde exempt d'armes nucléaires, et un élément important pour des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fait partie intégrante de l'architecture du désarmement nucléaire. Nous exhortons vivement les États non signataires du Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le signer et à le ratifier, ce qui permettra de garantir une interdiction juridiquement contraignante des essais nucléaires. Nous demandons instamment à tous les États d'observer un moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales et sur toute autre explosion nucléaire.

Nous réaffirmons également notre appui à la négociation et à la conclusion rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles. En attendant l'entrée en vigueur d'un futur traité sur les matières fissiles, nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à appliquer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Les pays nordiques s'engagent à continuer d'appuyer sans réserve l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA joue un rôle essentiel en étayant la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération par ses accords de garanties. Nous estimons qu'un accord de garanties généralisées assorti d'un protocole additionnel constitue la norme internationale de vérification.

Nous continuons d'appuyer pleinement le Plan d'action global commun et sommes de plus en plus préoccupés par les violations continues par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire. Nous exhortons l'Iran à se conformer à nouveau pleinement à l'accord et à régler sans délai les questions en suspens concernant les garanties. Nous appelons ce pays à reprendre les négociations à Vienne sans plus tarder.

Les tirs illégaux de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée cette année menacent la paix et la sécurité internationales et régionales. Le Conseil de sécurité doit traiter cette question de manière appropriée. Les pays nordiques sont profondément préoccupés par le fait que la République populaire démocratique de Corée poursuit le développement de son programme d'armes nucléaires, qu'elle est prête à recourir en premier aux armes nucléaires et qu'elle exclut toute négociation sur le respect de ses obligations. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à ses programmes nucléaire et balistique et de s'engager à nouveau dans des négociations sérieuses. La dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de ce pays, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, est le seul moyen d'instaurer une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de Corée ne peut en aucun cas avoir le statut d'État doté d'armes nucléaires sous le régime du TNP.

La réapparition des armes chimiques est une menace urgente pour la paix et la sécurité internationales. Il s'agit d'un problème grave et profondément perturbant qui doit être traité au moyen d'une approche ferme et collective. L'érosion des normes contre l'emploi d'armes de destruction massive porte atteinte à la Convention sur les armes chimiques. Tout emploi d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances, constitue une violation manifeste du droit international et de la Convention sur les armes chimiques, et peut être constitutif de crimes les plus graves ayant une portée internationale, notamment les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

L'impunité pour les violations de l'interdiction mondiale des armes chimiques ne peut être tolérée. Amener les responsables de telles violations à répondre de leurs actes dépendra, entre autres, de la capacité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à identifier les auteurs de ces crimes odieux. Nous soulignons notre confiance totale

et sans équivoque dans l'objectivité, l'impartialité, l'indépendance et l'expertise technique du Secrétariat technique de l'OIAC.

La Convention sur les armes biologiques est un pilier essentiel du régime de désarmement. En prévision de la conférence d'examen qui se tiendra cette année et dans le contexte de la pandémie mondiale, il est temps de renouveler notre attachement à cet important traité et de veiller de manière constructive à sa mise en œuvre. Les pays nordiques soutiennent fermement le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, qui est le seul instrument international indépendant permettant de mener des enquêtes sur les emplois présumés d'armes biologiques.

Les armes de destruction massive ont tendance à dominer le dialogue sur le désarmement, et ce, à juste titre. Cependant, d'autres problématiques importantes du désarmement et de la maîtrise des armements sont inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

Les pays nordiques attachent la plus grande importance à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le solide et ambitieux Plan d'action d'Oslo de 2019 et son document d'orientation doivent être mis en œuvre avec une ferme détermination afin de parvenir à un monde sans mines d'ici à 2025. Nous exhortons les autres États participants à se joindre à nous dans cet effort et espérons que davantage d'États signeront cette convention qui connaît un grand succès et contribue tant à la cause humanitaire.

Nous appelons tous les États Membres de l'ONU à adhérer au Traité sur le commerce des armes. Les principaux exportateurs et importateurs d'armes et les pays de transit ont des responsabilités particulières à cet égard. La transparence et le partage des informations sont de la plus haute importance pour réduire le risque de détournement. Pour parvenir à une mise en œuvre efficace des traités, il est essentiel de prêter attention aux risques d'actes graves de violence fondée sur le genre.

Les flux illicites d'armes légères et de petit calibre constituent un défi majeur pour la paix, la sécurité et le développement internationaux. Les pays nordiques soutiennent les instruments qui traitent cette question importante, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite

des armes légères sous tous ses aspects et le Programme de désarmement du Secrétaire général.

Nous apprécions à sa juste valeur le travail de fond réalisé ces dernières années par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Nous considérons que la Conférence sur certaines armes classiques est le cadre le plus approprié pour débattre des questions relatives aux technologies émergentes dans ce domaine. Il sera important de faire progresser les travaux sur les principes et les normes applicables, en particulier pour garantir un contrôle humain et une responsabilité véritables pour les décisions relatives à l'emploi de la force dans les années à venir. Nous nous engageons à rechercher un résultat qui renforce la nécessité de respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire.

Les pays nordiques sont fermement attachés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous considérons l'espace extra-atmosphérique comme un bien commun au bénéfice de tous. Une coopération multilatérale renforcée est de mise pour préserver et améliorer la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités menées dans l'espace. À cette fin, nous saluons et appuyons les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Nous nous félicitons des engagements pris par les États de ne pas procéder à des essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice.

Un cyberspace accessible, libre, ouvert et sécurisé à l'échelle mondiale est aujourd'hui, plus que jamais, essentiel pour le fonctionnement de la planète. Les pays nordiques s'engagent à promouvoir la pleine application du droit international existant dans le cyberspace. Nous saluons les efforts visant à appuyer la mise en œuvre de normes de comportement responsable des États dans le cyberspace par l'élaboration d'un programme d'action.

Nous nous félicitons de la conclusion du processus concernant le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires liées à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. La déclaration en découlant est un résultat positif à un moment où l'environnement de sécurité internationale est soumis à une pression extrême.

Enfin et surtout, je tiens à aborder une question qui devrait être intégrée sans effort dans nos travaux, nos procédures et nos questions de fond, à savoir le genre. Les aspects liés au genre dans tous les domaines, ainsi que l'autonomisation des femmes et leur pleine intégration dans nos travaux de fond, doivent être à l'ordre du jour.

Les pays nordiques feront tout leur possible pour contribuer de manière constructive aux importants travaux de la Première Commission et au-delà.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de vous adresser mes sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Nous félicitons également chaleureusement les autres membres du Bureau. Nous avons toute confiance en votre capacité de mener à bien les travaux de la Commission et vous assurons du plein appui du Groupe des États arabes à votre présidence à la présente session, qui se tient dans des circonstances exceptionnelles et sans précédent. Le Groupe s'associe également à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non-alignés.

Le Groupe des États arabes réaffirme ses positions de principe concernant le désarmement et la sécurité internationale. Il souligne que la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde ne peuvent être préservées en présence d'armes nucléaires. Il est donc nécessaire de débarrasser l'humanité de ces armes et d'exploiter son énorme potentiel matériel et humain à des fins de développement.

Nous affirmons que le cadre multilatéral, sous l'égide de l'ONU, et les objectifs, principes et engagements convenus conformément à la Charte des Nations Unies constituent le seul moyen durable d'aborder les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, qui sont de plus en plus importantes, en particulier à la lumière des événements internationaux actuels, notamment une escalade dangereuse et des risques croissants d'emploi d'armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes exprime sa profonde préoccupation face à l'absence de progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire et dans la mise en œuvre des engagements convenus à cet égard, en plus de l'incapacité à parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), car il est clair que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas l'intention de fixer un calendrier précis pour la mise en

œuvre de ces engagements internationaux en vue de l'élimination complète des armes nucléaires.

Le Groupe réaffirme le rôle de premier plan des accords établissant des zones exemptes d'armes nucléaires dans la réalisation de la paix et de la sécurité internationales et dans la promotion des efforts de désarmement nucléaire partout dans le monde, en particulier au Moyen-Orient. Il rappelle que le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique représente une menace grave pour la paix et la sécurité régionales et internationales, ainsi qu'une violation et un mépris de dizaines de résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 487 (1981) et 687 (1991).

À l'occasion du vingt-septième anniversaire de la résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, le Groupe des États arabes tient à exprimer de nouveau ses vives préoccupations face aux attermolements persistants de certaines parties concernées par la mise en œuvre de cette résolution. Nous rappelons que la décision de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient était et demeure une partie intégrante de l'accord sur la prorogation indéfinie du Traité conclu lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995.

Dans ce contexte, les pays arabes soulignent la nécessité de prendre des mesures immédiates en vue de la création de cette zone. Au cours de la présente session, le Groupe déposera à nouveau un projet de résolution intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ». Nous espérons que ce projet de résolution continuera à bénéficier de l'appui de tous les États Membres, en particulier des États épris de paix et qui se sont engagés à défendre les buts et les principes de l'Organisation des Nations Unies sans faire deux poids, deux mesures. Le Groupe exprime à nouveau son soutien à la résolution 72/24, intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient ».

Dans ce contexte, le Groupe des États arabes se félicite de la tenue et du succès de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui a été organisée par l'ONU

en novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, conformément à la décision 73/546. La session a abouti à des résultats positifs, avec l'adoption d'un certain nombre d'importantes décisions de fond et de procédure, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/75/63). Le Groupe se félicite également de la tenue de la deuxième session, sous la présidence de l'État frère du Koweït, qui a permis d'adopter le règlement intérieur de la Conférence et de créer un groupe de travail informel chargé de poursuivre les discussions pendant la période intersessions de la Conférence, et qui a abouti à un rapport final. Le Groupe se réjouit à la perspective de la troisième session de la Conférence, en novembre, sous les auspices de la République libanaise, pays frère. Il exhorte toutes les parties invitées à la Conférence à y participer de bonne foi, dans le but de négocier un traité juridiquement contraignant à cet égard, ce qui contribuerait à renforcer la paix et la sécurité aux niveaux régional et international.

Nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général (A/77/64) sur la deuxième session de la Conférence concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, dans lequel il se félicite des mesures positives prises par les États participants et affirme que le processus de la Conférence offre aux pays de la région une occasion précieuse, dans un cadre constructif, d'instaurer la confiance et d'engager des discussions sérieuses sur la création de cette zone. Le Secrétaire général se félicite également de l'approche constructive, transparente et inclusive adoptée par les présidences successives et les États participants, et continue d'appeler tous les États de la région à y prendre part. Il encourage la communauté internationale à soutenir les travaux de la Conférence et confirme son engagement à s'acquitter du mandat qui lui a été confié dans la décision 73/546 de 2018.

Le Groupe des États arabes appelle une nouvelle fois à la mise en œuvre des engagements permettant de faire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires un instrument universel. Il souligne également la nécessité de respecter l'équilibre entre les trois piliers du Traité et de corriger le déséquilibre croissant résultant de l'accent mis délibérément par certains sur la non-prolifération, au détriment du désarmement nucléaire. Le Groupe insiste également sur la nécessité d'activer le pilier de la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et d'appuyer le droit inaliénable des pays non nucléaires aux utilisations

pacifiques de l'énergie nucléaire, pour autant qu'ils respectent leurs obligations au titre des accords de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La convocation de cette session coïncide avec le cinquante-deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP et le vingt-septième anniversaire de sa prorogation indéfinie, ce qui devrait nous inciter tous à adopter des mesures concrètes pour garantir sa pérennité et faire progresser la mise en œuvre de ses engagements, afin de tirer parti de ses avantages.

Dans cette perspective, le Groupe regrette que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP cette année n'ait pas réussi, pour la deuxième fois consécutive, à la neuvième Conférence en 2015 et à la dixième Conférence en 2022, à adopter un document final. Cela porte atteinte au régime de désarmement et de non-prolifération au niveau international. Le Groupe appelle à des efforts pour assurer le succès de la onzième Conférence d'examen grâce à l'adoption d'un document final complet et équilibré comprenant des mesures claires visant à renforcer la crédibilité et la viabilité du Traité par la mise en œuvre des engagements convenus, notamment en ce qui concerne l'élimination complète des armes nucléaires, la réalisation de l'universalité du Traité et la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Faute de temps, je vais conclure mon intervention, mais ma déclaration complète sera disponible sur le site Web.

Le Président (*parle en anglais*) : Je saisis la présente occasion pour remercier l'Ambassadeur Bahr Aluloom de sa contribution aux travaux de la Commission lorsqu'il en était Président.

M. Muhammad Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-dix-septième session. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau. Je vous assure de l'appui et de la coopération du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et souhaite formuler les remarques suivantes.

Le présent débat général se tient à un moment d'affaiblissement du régime de désarmement et de non-prolifération. La sécurité internationale continue de se détériorer tandis que le monde fait face à de lourds défis qui pèsent sur la paix et la sécurité. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale pour traiter des questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la sécurité internationale, conformément aux principes et objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies et la première session extraordinaire sur le désarmement. Le Groupe réaffirme que rien ne saurait remplacer une approche multilatérale constructive pour régler les questions de désarmement mondial.

Les armes nucléaires font peser une grave menace sur l'existence même de l'humanité, et si les États dotés de ce type d'armes continuent à en posséder et à les moderniser, notre sécurité collective ne peut être assurée. C'est pourquoi le Groupe salue la résolution 70/34 et en souligne l'importance, car elle fait partie intégrante des efforts multilatéraux déployés dans le domaine du désarmement. Il est donc temps de continuer à dénoncer la lenteur et le manque de bonne foi et d'engagement dont font preuve les États dotés d'armes nucléaires pour démanteler leurs arsenaux nucléaires.

Le Groupe est profondément déçu que, une nouvelle fois, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait abouti à aucun progrès tangible dans la mise en œuvre des engagements convenus. L'échec d'une conférence d'examen est déjà assez grave. L'échec consécutif de deux conférences place le TNP en terrain inconnu et met en péril sa crédibilité et sa viabilité, hypothéquant ainsi notre paix et notre sécurité collectives.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme le rôle central que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du TNP, ainsi que leur contribution à la promotion du désarmement et de la non-prolifération dans toutes les régions du monde. Dans ce contexte, le Groupe reste attaché au Traité de Pelindaba, qui confirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et constitue un bouclier pour le territoire africain. En outre, le Traité de Pelindaba interdit à la fois le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et les essais de ces armes sur l'ensemble de l'espace que constitue le continent africain.

Nous nous déclarons à nouveau très préoccupés par le non-respect des engagements et obligations résultant de la résolution de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 1995 concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Dans ce contexte, le Groupe rappelle la convocation de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision 73/546. Nous nous félicitons de la tenue de la première session, sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, et de la deuxième session, sous la présidence de l'État du Koweït. Nous appelons toutes les parties invitées à continuer à coopérer de manière constructive et de bonne foi afin de négocier un traité juridiquement contraignant permettant de mettre en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Nous soulignons l'importance du respect constant du droit inaliénable aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et insistons sur le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour continuer à assurer l'engagement des États à mettre en œuvre les accords de garanties et à fournir et promouvoir l'appui et la coopération techniques requis, ainsi que pour tirer le meilleur parti de la science et de la technologie aux fins du développement socioéconomique.

Le Groupe des États d'Afrique insiste pour que les considérations humanitaires soient prises en compte dans toutes les délibérations sur les armes nucléaires à la présente session, en particulier les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi ou de la détonation d'armes nucléaires, que ce soit volontairement ou par accident. Nous prenons note des progrès réalisés par les États et continuons d'appeler tous les États, en particulier ceux qui possèdent des armes nucléaires, à prendre en considération les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de ces armes sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres, et à prendre les mesures et les dispositions nécessaires pour détruire ces armes et y renoncer.

L'élimination totale des armes nucléaires demeure la seule garantie absolue contre leur menace ou leur emploi. Dans ce contexte, le Groupe souligne de nouveau l'urgente nécessité de débarrasser notre planète des armes nucléaires, car leur présence constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et pour l'existence même de l'humanité. L'Afrique

appuie l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, qui est la condition *sine qua non* du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que le Groupe des États d'Afrique rappelle l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un document historique.

Nous réaffirmons notre plein appui à l'adoption, à la première Réunion des États parties audit Traité, de la déclaration intitulée « Notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires », qui confirme la détermination à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires. En outre, nous exprimons à nouveau notre soutien au Plan d'action de Vienne, adopté également à cette première réunion des États parties, tenue à Vienne du 21 au 23 juin, qui vise à faciliter la mise en œuvre efficace et rapide du Traité et de ses buts et objectifs. À cet égard, nous exhortons tous les membres de la communauté internationale, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et ceux bénéficiant du « parapluie nucléaire », à signer et ratifier le Traité sans plus tarder, et à œuvrer à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'existence et la détention continues des armes nucléaires ne garantissent pas la sécurité mais confirment au contraire les risques liés à leur utilisation potentielle. Notre monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. C'est dans ce contexte que nous soulignons que les États dotés d'armes nucléaires doivent cesser de moderniser, de perfectionner, de rénover leurs armes nucléaires et installations connexes ou d'en prolonger la durée de vie.

Le Groupe tient à insister sur l'importance de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en tenant compte des responsabilités particulières qui incombent aux États dotés de l'arme nucléaire. Nous estimons que le Traité incarne l'espoir de mettre un terme à la modernisation et à la mise au point d'armes nucléaires, ainsi qu'à leur prolifération verticale et horizontale, et contribue ainsi à l'objectif du désarmement nucléaire. Nous appelons la communauté internationale à renouveler ses efforts pour promouvoir l'entrée en vigueur du TICE. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire sans plus tarder, en particulier les huit derniers États visés à l'annexe 2, compte tenu des responsabilités particulières incombant aux États dotés d'armes nucléaires, comme le prévoit l'action n° 10 du Plan d'action de 2010.

Nous soulignons à nouveau qu'il est urgent d'entamer des travaux de fond à la Conférence du désarmement, notamment sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Groupe des États d'Afrique met en relief la grande importance que revêt la Commission du désarmement. Nous nous félicitons de la convocation de la session de 2022 de la Commission du désarmement, qui s'est tenue en avril sous la présidence de l'Afrique du Sud.

Nous restons profondément préoccupés par le commerce, le transfert, la fabrication, la possession et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, en particulier sur le continent africain. Nous demeurons attachés à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et nous félicitons du succès de la huitième Réunion biennale des États, qui s'est tenue du 27 juin au 1^{er} juillet à New York.

Le Groupe des États d'Afrique prend acte des efforts déployés par les États parties au Traité sur le commerce des armes depuis son entrée en vigueur, ainsi que de la tenue de la huitième Conférence des États parties au Traité, du 22 au 26 août à Genève. Nous exhortons les États parties au Traité à le mettre en œuvre de manière équilibrée et objective afin de protéger les intérêts de tous les États et pas seulement ceux des principaux États producteurs et exportateurs d'armes au niveau international. Nous réaffirmons le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de stocker des armes classiques, ainsi que leurs pièces et éléments, pour satisfaire leurs besoins de sécurité, conformément à la Charte.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique d'approfondir son partenariat avec la Commission de l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines, au titre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Le Centre a besoin d'aide pour continuer d'exécuter son mandat, et le Groupe des États d'Afrique saisit cette occasion pour demander une aide supplémentaire afin d'appuyer ses efforts et de veiller à ce que le Centre continue sur sa lancée pour s'acquitter de son mandat.

Nous saluons les progrès accomplis dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). Nous rappelons également la troisième session de fond du Groupe de travail, qui s'est achevée le 29 juillet, et nous félicitons de l'adoption par consensus de son premier rapport d'activité annuel, qui figure en annexe du document publié sous la cote A/77/275, en date du 8 août.

Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il importe de prévenir une course aux armements dans l'espace par le biais d'un instrument juridiquement contraignant qui viendrait compléter le cadre juridique international.

Le texte intégral de la présente déclaration sera publié sur le portail eStatements.

M^{me} Jenkins (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, je vous félicite, Monsieur le Président, de l'élection de Sri Lanka à la présidence de la Première Commission à sa soixante-dix-septième session. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et nous nous engageons à travailler avec chacun d'entre eux à la réussite de la session.

Il ne sert à rien de mâcher ses mots : nous nous réunissons ce mois-ci dans des circonstances extraordinaires. L'ordre international fondé sur des règles, qui est au cœur de la Charte des Nations Unies, fait l'objet d'une attaque, tout comme les structures que nous avons créées pour maintenir la sécurité et la stabilité.

Cette attaque a de nombreuses facettes, notamment la pression exercée sur les mécanismes internationaux, qui a indéniablement été exacerbée par la Fédération de Russie. Que ce soit par son invasion illégale et non provoquée de l'Ukraine, sa prise de contrôle par la force d'installations nucléaires pacifiques ukrainiennes, son chantage irresponsable à l'arme nucléaire ou sa campagne effrénée de désinformation sur l'emploi d'armes chimiques et biologiques, ou en empêchant à elle seule de réunir le consensus sur le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Russie a agi sans se soucier du droit international, du principe d'égalité souveraine ou des risques posés par les armes de destruction massive. La semaine dernière, Moscou a de nouveau bafoué le droit international en tentant de s'emparer de territoires

par des simulacres de référendum organisés en Ukraine sous la menace de ses armes.

La Charte des Nations Unies indique clairement que toute annexion d'un État ou d'un territoire par un autre État résultant de la menace ou de l'emploi de la force constitue une violation des principes consacrés par la Charte et le droit international. Les États-Unis ne reconnaissent pas et ne reconnaîtront jamais la légitimité ou le résultat de ces référendums fictifs, et ne reconnaîtront jamais aucun territoire que la Russie tente de saisir, ou de prétendument annexer, comme autre chose qu'une partie de l'Ukraine. Il est clair que la Russie a délibérément choisi la voie de la guerre et de la destruction, en contradiction avec ses intentions déclarées.

Nous avons également vu comment la République populaire de Chine continue d'accumuler rapidement des armes nucléaires et comment la République populaire démocratique de Corée persiste à mettre au point des armes nucléaires et des missiles.

Le 3 janvier, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, la République populaire de Chine et le Royaume-Uni ont réaffirmé le principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Les États-Unis s'en tiennent à ce principe. Nous continuerons à rechercher des voies diplomatiques bilatérales et multilatérales pour éviter les conflits militaires, renforcer la stabilité stratégique, accroître la compréhension et la confiance mutuelles et prévenir une course aux armements qui ne profiterait à personne et mettrait tout le monde en danger. C'est ce qui guidera notre travail ici à la Première Commission.

Le 18 avril, en réaction aux menaces claires et pressantes qui pèsent sur la sécurité et la viabilité de l'espace, la Vice-Présidente Harris a annoncé que les États-Unis s'engageaient à ne pas procéder à des essais de missile antisatellite à ascension directe et à visée destructrice. Ces essais sont dangereux, portent atteinte à la paix et à la sécurité internationales, compromettent la viabilité à long terme de l'espace, augmentent les risques pour les astronautes et mettent en péril l'exploration et l'utilisation de l'espace par toutes les nations. Les nations responsables ne se livrent pas à de tels comportements.

Afin d'encourager le sens de la retenue et d'élaborer une norme contre de tels essais, les États-Unis soumettront un projet de résolution appelant tous les pays à s'engager à ne pas effectuer pareils essais de missiles.

Ce projet de résolution constitue un pas important vers la réduction du risque que ce type d'essais représente pour la paix et la sécurité internationales, en protégeant l'humanité tout entière des dangereux débris spatiaux qu'ils génèrent et en préservant la capacité de tous les pays à se déployer dans l'espace et à en tirer profit. Nous demandons aux membres de la Commission d'appuyer ce texte.

Les États-Unis continueront également à défendre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est la base de notre sécurité commune et de notre intérêt partagé à prévenir la propagation des armes nucléaires et à éviter une guerre nucléaire. Certains pourraient considérer l'absence de document final de consensus à la dixième Conférence d'examen du TNP comme un signe d'échec. Nous ne partageons pas ce point de vue. Tous les États parties présents, près de 150, étaient prêts à approuver le document final, sauf un : la Russie. Il ne s'agit pas d'un échec du Traité ni même de son processus politique, mais de l'action d'un seul État. Le fait qu'autant de parties se soient ralliées au TNP est remarquable et démontre que, malgré nos différences, il y a toujours plus de points qui nous unissent que de points qui nous divisent.

Les États-Unis continueront à insister sur la nécessité de la stabilité stratégique, à tout faire pour éviter les courses aux armements coûteuses et à faciliter la réduction des risques et les accords sur la maîtrise des armements dans la mesure du possible, tout en maintenant une dissuasion nucléaire sûre, sécurisée et efficace et des engagements de dissuasion élargie forts et crédibles.

Nous continuerons également à appuyer avec force le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, tout en soutenant les initiatives de désarmement telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et l'initiative baptisée Créer un environnement propice au désarmement nucléaire, dont nous sommes heureux qu'elles renouent avec des échanges en présentiel. Nous mettrons à profit notre présidence du processus des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité pour garantir un dialogue sur la réduction du risque nucléaire entre les États dotés d'armes nucléaires, non pas en dépit de cet environnement de sécurité difficile, mais précisément en raison de cet environnement. Il y a également un travail urgent à faire pour réduire les risques nucléaires, à un moment où la communication

entre les États dotés d'armes nucléaires est plus importante que jamais.

Nous nous emploierons aussi à continuer de réduire les menaces que représentent les mines antipersonnel. En juin de cette année, nous avons annoncé des changements importants dans notre politique concernant les mines antipersonnel. Ces changements harmonisent notre politique, en dehors du contexte de la péninsule coréenne, avec les principales dispositions de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Ils reflètent la conviction de l'Administration Biden-Harris quant à la nécessité de réduire l'emploi des mines antipersonnel dans le monde, et font écho au dynamisme de longue date des États-Unis dans le domaine de l'enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre. En outre, cette politique contraste fortement avec les actions de la Russie en Ukraine, qui a constellé ce pays de mines terrestres, de munitions non explosées et d'engins explosifs improvisés. Les États-Unis soutiennent les efforts de déminage humanitaire déployés par l'Ukraine et fourniront plus de 90 millions de dollars au cours de l'année à venir pour accélérer l'enlèvement par l'Ukraine des munitions non explosées.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Malheureusement, la menace et l'emploi d'armes chimiques demeurent une grave préoccupation pour la communauté mondiale. Les États-Unis, comme de nombreuses autres nations, condamnent la Syrie et la Russie et rejettent leurs tentatives de semer la désinformation et de dissimuler leurs actions. En outre, nous devons veiller à ce que la Convention sur les armes biologiques puisse relever efficacement les défis actuels et futurs. Nous ne pouvons pas non plus permettre que des progrès significatifs nous échappent une fois de plus lors des conférences d'examen de cette convention et d'autres, compte tenu des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Les États-Unis se réjouissent à la perspective de travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec toutes les nations désireuses de réduire les risques stratégiques et de renforcer la sécurité mondiale. Nous savons que notre avenir en dépend.

M^{me} Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons à un moment de graves troubles et tensions dans le monde. Les flux d'armes illégales vers les zones de conflit se poursuivent sans relâche,

notamment en violation flagrante des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité ou des décisions prises par l'Assemblée générale. Les menaces nucléaires ont atteint des niveaux alarmants sans précédent et les essais nucléaires et autres essais illégaux de missiles restent une réalité inacceptable, malgré un cadre juridique international solide en matière de désarmement et de non-prolifération.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) joue un rôle essentiel pour prévenir la prolifération nucléaire depuis plus de cinq décennies, mais l'absence de mise en œuvre, en particulier de l'article VI, constitue un risque majeur pour la force normative du Traité et, à terme, pour un monde exempt d'armes nucléaires. Le Liechtenstein regrette profondément que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, qui s'est tenue en août, n'ait pas abouti à un document final permettant de promouvoir les objectifs du Traité ou de convenir des mesures nécessaires à sa mise en œuvre. Compte tenu notamment de la situation alarmante à la centrale nucléaire de Zaporijia qui, selon M. Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), est de plus en plus instable, il est urgent que toutes les parties s'engagent sans réserve à prévenir une catastrophe nucléaire. Le Liechtenstein appuie pleinement les travaux de l'AIEA visant à aider l'Ukraine à garantir la sûreté et la sécurité nucléaires.

En l'absence de progrès dans la mise en œuvre du TNP, les puissances nucléaires ont continué à moderniser et à renforcer leurs capacités, ostensiblement au nom de la dissuasion. Mais l'agression commise par la Russie contre l'Ukraine a démontré un autre type de dissuasion : une dissuasion visant à empêcher l'Ukraine, État qui a renoncé à ses capacités nucléaires du fait de la protection promise par la Russie, de défendre sa propre intégrité territoriale. À cet égard, le Liechtenstein condamne toutes les menaces nucléaires, qu'elles soient explicites ou implicites et quelles qu'en soient les circonstances. Au contraire, la Russie a fait comprendre en termes crus que le risque d'emploi d'armes nucléaires est bien réel, et nous a rappelé que, tant que les armes nucléaires existeront, elles ne rendront jamais le monde plus sûr. Cette perception est la force motrice du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui renforce le cadre du TNP en ouvrant des perspectives nouvelles et concrètes pour le désarmement nucléaire. Nous espérons que d'autres États adhéreront au Traité, en particulier ceux qui peuvent contribuer directement à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Selon l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, l'emploi de la force est strictement interdit, sauf lorsqu'il est autorisé par le Conseil de sécurité ou en cas de légitime défense. Les guerres illégales, telles que l'agression de la Russie contre l'Ukraine, doivent être empêchées en tout temps et leurs responsables doivent rendre des comptes. Dans le même temps, les États ont le droit de se défendre s'ils sont l'objet d'une agression armée, et ils doivent être soutenus chaque fois que c'est utile, y compris par les moyens nécessaires à cette fin. La récente tentative de la Russie d'annexer encore plus de territoires ukrainiens s'inscrit dans la continuité de son agression, et la légitime défense continue donc de s'appliquer dans ce cas.

Nous nous félicitons de l'examen de la question de la cybersécurité par la Première Commission. Les cyberattaques militarisées contre les infrastructures critiques, notamment les réseaux de télécommunications, les réseaux électriques, les programmes de santé et les systèmes politiques et judiciaires, affaiblissent les normes démocratiques et exposent les institutions étatiques et leurs populations à des risques immenses. L'interdiction de l'emploi de la force, pierre angulaire de la Charte, doit être respectée partout, y compris dans le cyberspace. Bien qu'il soit communément admis que le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, s'applique pleinement au cyberspace, les activités menées par les États et d'autres acteurs pour déplacer le domaine de la guerre vers le cyberspace ont eu peu de conséquences.

Le Liechtenstein, aux côtés d'États parties au Statut de Rome partageant les mêmes idées, s'est penché sur le rôle que la Cour pénale internationale pourrait jouer dans la réglementation de la guerre au fur et à mesure de son évolution au XXI^e siècle, en créant le Conseil consultatif sur l'application du Statut à la cyberguerre. Nous sommes heureux d'avoir publié le rapport du Conseil consultatif l'année dernière pendant la Semaine du droit international. Ce rapport a pour but d'aider à mieux comprendre comment le Statut de Rome, et donc plus généralement le droit pénal international, s'applique à la cyberguerre, ce qui est plus pertinent que jamais à la lumière de l'agression commise par la Russie contre l'Ukraine.

En cette période de grande incertitude sur les questions de désarmement, la Commission doit travailler en étroite collaboration avec les autres organes de l'ONU chargés de la paix et de la sécurité. Le Liechtenstein se félicite que l'Assemblée générale ait pu se réunir

dans le cadre de l'initiative relative au veto après que la Chine et la Fédération de Russie, en mai, ont opposé leur veto à un projet de résolution sur les essais illégaux de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée (S/2022/431), alors que ce projet de texte découlait des décisions précédentes du Conseil. Nous continuons également à espérer que le Conseil de sécurité adoptera enfin, en rapport avec la situation déchirante au Myanmar, une résolution qui demanderait aux États Membres d'empêcher les flux d'armes vers ce pays et de promouvoir une désescalade de la violence, comme l'a fait l'Assemblée générale dans la résolution 76/180 après le coup d'État militaire de l'année dernière.

Ce n'est que grâce à un multilatéralisme efficace et inclusif que nous retrouverons le chemin de la prévention des conflits, du désarmement et de la diminution des dépenses militaires, ce qui est propice non seulement à la paix et à la sécurité internationales, mais aussi, plus largement, à la réalisation des objectifs de développement durable. Toutes les dépenses militaires ont un coût d'opportunité, par exemple pour la prévention des pandémies ou l'atténuation des changements climatiques, qui sont des menaces contemporaines très alarmantes pour la sécurité humaine. La militarisation a aussi des incidences négatives sur l'égalité des sexes, notamment en limitant l'accès des femmes et des filles à l'éducation et aux possibilités économiques. Pour un monde pacifique, juste, inclusif et durable, nous devons investir judicieusement et unir nos forces.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Skoog (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cette commission très importante.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la République de Moldova, pays candidats, ainsi que la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, la Géorgie, Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

En 2022, les paradigmes des architectures de sécurité tant mondiale qu'europpéenne ont radicalement changé. La Fédération de Russie a envahi l'Ukraine, un pays souverain. Elle emploie un large éventail d'armes classiques, ainsi que des cyberattaques, souvent d'une manière qui ne respecte pas le droit international humanitaire, et elle a recours à une rhétorique

nucléaire dangereuse et menace de manière répétée et irresponsable d'utiliser des armes nucléaires. Comme l'a souligné le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, dans sa déclaration du 24 février :

« Les heures que nous vivons sont parmi les plus sombres de l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. [...] Il ne s'agit pas seulement de la plus grave violation du droit international, mais également d'une violation des principes fondamentaux de la coexistence humaine. Elle coûte de nombreuses vies et nous ne savons pas quelles en seront les conséquences ».

J'ajouterais que ces conséquences ont des implications mondiales.

L'Union européenne réaffirme sa condamnation la plus ferme de la guerre d'agression non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, viole de manière flagrante le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, et porte gravement atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales. Nous condamnons fermement les référendums illégaux, qui constituent des violations flagrantes de la souveraineté de l'Ukraine et de la Charte, et qui se sont déroulés sous la contrainte militaire. Les résultats de ces actions sont nuls et non avenus et ne seront pas reconnus par l'Union européenne et ses États membres. Nous rejetons fermement et condamnons sans équivoque l'annexion illégale par la Russie des régions ukrainiennes de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson. Nous appelons tous les États et les organisations internationales à rejeter sans équivoque l'annexion illégale de ces régions.

Nous déplorons les mesures d'escalade prises délibérément par la Russie, notamment la mobilisation partielle des réservistes. En outre, la Russie, en tant qu'État doté d'armes nucléaires, a violé les garanties de sécurité prévues au Mémorandum de Budapest de 1994, que l'Ukraine a reçues après avoir renoncé aux armes nucléaires sur son territoire, à la suite de la disparition de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. La Russie a systématiquement violé les règles du droit international humanitaire, causant des maux superflus et des souffrances inutiles, particulièrement parmi la population civile. Demander des comptes à la Russie pour ses violations des droits humains et du droit

international humanitaire est essentiel pour lutter contre l'impunité. Nous condamnons également le Bélarus pour son implication dans l'agression russe contre l'Ukraine.

La réaction de l'Union européenne à cet acte brutal de violence a donc été immédiate, proportionnelle, forte et unie en termes politiques, diplomatiques et économiques. Face à cet affront à l'humanité, nous rappelons le caractère contraignant de la Charte des Nations Unies dans son intégralité et soulignons le caractère universel des principes fondateurs de l'ONU. Nous réaffirmons notre conviction que les défis majeurs de notre temps ne peuvent être relevés par des pays agissant seuls, mais qu'ils doivent être abordés collectivement, dans le cadre d'un multilatéralisme efficace et d'une coopération internationale fondée sur des règles. Pour y parvenir, nous devons travailler en partenariat avec d'autres entités, notamment la société civile, le secteur privé et diverses parties prenantes.

La guerre d'agression russe contre l'Ukraine a également eu des répercussions graves sur l'architecture de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et a entravé la coopération et les activités multilatérales et bilatérales dans ce domaine.

La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), longtemps attendue, qui s'est tenue en août, n'a pas pu adopter un document final parce que la Russie a fait obstacle au consensus. L'Union européenne, qui a activement participé tant aux préparatifs de la Conférence qu'à son déroulement, regrette profondément qu'aucun consensus n'ait été atteint. Néanmoins, les obligations juridiquement contraignantes inscrites dans le TNP et les engagements pris lors des précédentes conférences d'examen restent valables. Nous attendons avec intérêt le prochain cycle d'examen. Il offrira une nouvelle occasion urgente de réaliser les progrès nécessaires pour renforcer le Traité, qui constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, un fondement primordial de la démarche de désarmement nucléaire prévue par l'article VI du TNP et un élément important du développement d'applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à son article IV.

L'Union européenne réaffirme qu'elle est résolument attachée à la mise en œuvre pleine et effective du Plan d'action global commun et qu'elle continue à l'appuyer. Nous sommes de plus en plus préoccupés par les activités incompatibles avec le Plan d'action que l'Iran continue de mener, qui ont des répercussions graves – et,

dans le cas des activités de recherche-développement, irréversibles – en matière de prolifération. Certaines de ces activités n'ont aucune justification civile plausible. L'Union européenne engage vivement l'Iran à revenir sans délai à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action, y compris toutes les mesures de transparence. Nous appuyons les efforts diplomatiques intenses déployés au sein de la Commission conjointe du Plan d'action global commun et les contacts du Haut Représentant de l'Union européenne, en sa qualité de Coordonnateur de la Commission, auprès de tous les partenaires concernés afin de faire en sorte que les États-Unis réintègrent le Plan d'action et que les États-Unis et l'Iran reprennent la mise en œuvre intégrale de tous les engagements pris dans ce cadre. Les États membres de l'Union européenne regrettent que jusqu'à présent, l'Iran ait choisi de ne pas saisir l'occasion diplomatique qui lui est offerte et l'appellent à accepter afin que le Plan d'action puisse être pleinement rétabli. Nous tenons à souligner que la négociation du Plan d'action global commun est distincte des obligations juridiquement contraignantes de l'Iran au titre du TNP, lesquelles sont essentielles au régime mondial de non-prolifération. Nous exhortons l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA, sans plus tarder et sans conditions, pour régler toutes les questions en suspens concernant les garanties, conformément aux obligations juridiquement contraignantes qui lui incombent en vertu de l'accord de garanties généralisées conclu dans le cadre du Traité sur la non-prolifération.

Les tirs illégaux de missiles balistiques effectués cette année par la République populaire démocratique de Corée menacent la paix et la sécurité internationales et régionales et justifient une réaction appropriée du Conseil de sécurité. Les déclarations faites par la République populaire démocratique de Corée selon lesquelles elle continuera à développer ses capacités nucléaires et de missiles illégaux, elle serait prête à recourir en premier aux armes nucléaires et elle ne s'engagera pas dans des négociations visant à se remettre en conformité avec les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité nous préoccupent au plus haut point, tout comme les informations faisant état de la poursuite des activités sur le site d'essais nucléaires de Punggye-ri.

L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à prendre part à des discussions sérieuses avec toutes les parties concernées afin de jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables, et à prendre des mesures visant la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. La République populaire démocratique de

Corée doit renoncer à ses armes nucléaires, à toutes les autres armes de destruction massive, à ses missiles balistiques et à ses programmes connexes, et ce, de manière complète, vérifiable et irréversible. Nous soulignons avec force que les mesures prises par ce pays ne sauraient lui conférer le statut d'État doté d'armes nucléaires au sens du Traité sur la non-prolifération, ni un quelconque statut spécial. Tant que la République populaire démocratique de Corée ne respectera pas les obligations que lui font les résolutions du Conseil de sécurité, l'Union européenne continuera à appliquer des sanctions strictes, et nous appelons tous les Membres de l'ONU à appliquer pleinement toutes les sanctions décidées par le Conseil.

En outre, la promotion de l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et de son entrée en vigueur est pour nous une priorité absolue. Le TICE est devenu un instrument efficace et nous réitérons notre pleine confiance dans son régime de vérification, qui a démontré sa capacité à fournir des données indépendantes et fiables qui contribueront à dissuader le non-respect du Traité lorsqu'il entrera en vigueur et à remédier aux menaces pour la paix et la sécurité internationales. Tous les États membres de l'Union européenne ont ratifié le TICE et respectent ses obligations. Nous engageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier cet instrument, à respecter le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire et à s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre de l'objet et du but du Traité.

La promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements sera un élément essentiel du Nouvel Agenda pour la paix. L'Union européenne continuera d'appuyer les instruments multilatéraux de lutte contre les armes chimiques et biologiques afin de faire respecter les interdictions juridiques globales de ces catégories d'armes de destruction massive et de faire en sorte que ceux qui les utilisent ne puissent bénéficier d'aucune impunité. Nous sommes fermement résolus à contribuer au succès de la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques et de la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques. Nous appuyons aussi pleinement le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, qui est le seul instrument international indépendant permettant de mener des enquêtes sur les emplois présumés d'armes biologiques.

Nous sommes attachés à promouvoir la pleine application, dans le cyberspace, du droit international en vigueur et collaborerons avec les partenaires internationaux pour y prévenir les conflits et faire progresser la coopération ainsi que la paix et la sécurité internationales, grâce au cadre normatif pour un comportement responsable des États dans le cyberspace, à la mise en œuvre de mesures de confiance et à l'appui au renforcement des capacités cybernétiques. En ce qui concerne le travail qui nous attend, nous donnerons la priorité à la consolidation du cadre stratégique existant pour la prévention des conflits et la stabilité dans le cyberspace. En particulier, nous travaillerons avec les États Membres et les partenaires internationaux pour appuyer la proposition d'une prochaine résolution visant à établir un programme d'action qui favorise le comportement responsable des États dans le cyberspace.

Nous continuerons également à soutenir et à renforcer les instruments de maîtrise des armes classiques, ainsi que les régimes multilatéraux de contrôle des exportations. La violation, par la Russie, des mesures de confiance et de sécurité existantes et des engagements en matière de maîtrise des armes classiques a porté atteinte à l'architecture de sécurité européenne. Nous nous efforcerons d'universaliser la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de mettre pleinement en œuvre le Plan d'action d'Oslo. De plus, nous appuyons pleinement l'objectif humanitaire de la Convention sur les armes à sous-munitions.

L'Union européenne continuera à relever les défis émergents, y compris ceux liés aux systèmes d'armes létaux autonomes, dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, préconisera une utilisation militaire responsable des nouvelles technologies, encouragera des comportements responsables dans l'espace et soutiendra les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous appelons également tous les États Membres de l'ONU à adhérer au Traité sur le commerce des armes et encourageons vivement la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous saluons en particulier la réalisation importante de la communauté internationale que constitue l'élaboration de la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation

d'armes explosives dans les zones peuplées, dans le cadre d'un processus mené par l'Irlande après avoir été lancé par l'Autriche à l'occasion d'une conférence internationale à Vienne en 2019. La Déclaration vise à réduire les souffrances causées aux civils et à renforcer leur protection en temps de conflit armé. Il s'agit d'un signe encourageant : la communauté internationale peut encore travailler de concert pour parvenir à un résultat tangible malgré les circonstances internationales extrêmement difficiles.

Pour terminer, l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont des priorités transversales importantes pour l'Union européenne et devraient l'être pour le reste du monde. Nous félicitons le Secrétaire général de poursuivre la mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et saluons les efforts qu'il déploie pour promouvoir l'égalité entre les sexes et améliorer la participation pleine, active, égale et significative des femmes, ainsi que leur pouvoir d'action, y compris à des postes de direction, dans les instances de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection. Vous pouvez être assurés du plein appui de notre délégation.

L'Indonésie s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non-alignés et à celle faite par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Cette année, la Première Commission se réunit dans un contexte très préoccupant en matière de sécurité internationale. Les tensions entre les puissances militaires augmentent au niveau mondial. Les divisions politiques s'accroissent. La confiance entre les pays est au plus bas. Les solutions diplomatiques ne permettent pas de trouver une issue aux conflits. Les mécanismes de désarmement, qui ont souffert de l'inertie et des dysfonctionnements institutionnels, sont encore plus touchés. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est en train de s'enliser, la dixième Conférence d'examen n'ayant pas abouti à un document final de consensus. Cet échec signifie que, pendant deux cycles consécutifs, le fonctionnement du Traité n'a pas fait l'objet d'un examen approprié. Nous regrettons également que la Conférence du désarmement n'ait pas reflété dans son rapport annuel l'ensemble des travaux

et des discussions de fond qui ont eu lieu cette année, y compris les travaux de ses organes subsidiaires.

Nous nous éloignons également de l'objectif d'éliminer totalement les armes nucléaires. La modernisation des armes nucléaires et de leurs vecteurs se poursuit. Une poignée d'États possèdent des armes nucléaires et pourraient autoriser leur emploi. Ces pratiques et politiques rapprochent l'humanité d'une catastrophe nucléaire. Je voudrais souligner la manière dont nous devons aborder les travaux de la Première Commission pour relever ces défis.

Premièrement, nous devons redynamiser nos engagements en matière de désarmement. En ces moments critiques, où la sécurité mondiale est en jeu, nous ne pouvons pas nous permettre de régresser. Nous devons revitaliser tous les mécanismes de désarmement, tout en nous attachant à rétablir la confiance entre les pays. Nous ne devons pas répéter les erreurs commises lors de la précédente Conférence d'examen du TNP. Nous devons également exhorter la Conférence du désarmement à s'acquitter immédiatement de sa mission de négociation.

Par ailleurs, nous appelons les États à renforcer une sécurité internationale fondée sur des règles en négociant immédiatement une convention globale sur les armes nucléaires ; un instrument juridiquement contraignant visant à donner aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires ; un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ; et un traité équilibré interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous demandons également la ratification immédiate du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par les États visés à l'annexe 2, et la création de zones exemptes d'armes nucléaires là où il n'en existe pas actuellement. Pour parvenir au désarmement nucléaire, nous devons œuvrer à l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Une autre question en suspens concerne l'établissement du protocole juridiquement contraignant à la Convention sur les armes biologiques, et plus particulièrement sur le mécanisme de vérification.

Deuxièmement, il convient de renforcer les efforts collectifs afin de pouvoir apporter une réponse aux défis émergents. L'Indonésie partage les préoccupations qui ont été exprimées au sujet des menaces grandissantes

qui pèsent sur la paix et la sécurité dans l'espace. Nous prenons note des diverses initiatives sur cette question, dont celle du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales. Cette initiative devrait servir de base à l'ouverture de négociations sur un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir la course aux armements dans l'espace.

Dans la cybersphère, les menaces émergentes émanent également de l'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications (TIC). Nous devrions au sein du groupe de travail à composition non limitée sur les TIC, œuvrer à réaliser des progrès effectifs et orientés vers l'action. Nous devons également favoriser l'application des normes existantes sur le cyberspace, tout en comblant les lacunes du cadre juridique existant. Les défis posés par l'autonomie des systèmes d'armes méritent également une attention particulière. Nous ne croyons pas que les machines doivent servir à tuer et nous rejetons donc toute automatisation des tueries. Il est selon nous également nécessaire de remédier aux graves préjudices causés aux personnes et aux communautés par l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées.

Troisièmement, nous devons garantir l'efficacité de nos efforts. Toutes les failles qui pourraient compromettre l'application effective des instruments actuels de désarmement et de non-prolifération doivent être comblées. Lors de la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, les États parties au Traité ont pris note de la question de la propulsion nucléaire navale. L'Indonésie demande à ce qu'un dialogue transparent, inclusif et ouvert se tienne sur cette question au sein de l'instance compétente.

Dans un autre ordre d'idées, nous ne devons pas non plus perdre de vue la lutte contre le commerce et l'utilisation illicites des armes légères et de petit calibre. Nous devons renforcer nos efforts afin de réduire la fourniture illégale d'armes conventionnelles. Il convient d'encourager la coopération, la formation et le renforcement des capacités au niveau international.

Le désarmement est un impératif et la mission la plus urgente de l'humanité. Nous devons œuvrer ensemble, dans l'esprit du multilatéralisme, à la construction d'un monde sûr et pacifique pour l'humanité. Puissent nos délibérations au sein de la présente Commission être orientées vers la prise de mesures collectives afin de faire progresser le désarmement et de renforcer la sécurité internationale.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Alors que nous nous joignons aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de même que les autres membres du Bureau, pour votre élection amplement méritée, nous avons bien conscience de la lourde responsabilité de la Commission, en particulier à ce moment de l'histoire où la guerre contre l'Ukraine et les actions géostratégiques incontrôlées qui se déroulent dans la région pourraient éloigner notre monde des objectifs collectifs que sont le désarmement et la sécurité. Je vous souhaite donc tout le succès possible à la présidence de cette session et vous assure de la coopération de ma délégation.

Le Ghana s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique et souhaite formuler les remarques supplémentaires suivantes à titre national.

La participation du Ghana, État Membre épris de paix, aux travaux de la Commission a toujours eu pour but de garantir que nous puissions, ensemble, faire face aux graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous demandons donc instamment à toutes les délégations, au cours de cette session, d'entreprendre de véritables efforts afin de redynamiser le mécanisme de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, de faire face aux menaces croissantes pour la sécurité internationale et à l'augmentation des dépenses militaires mondiales qui en découle, et de réagir face au désespoir que plusieurs délégations continuent d'éprouver à l'égard du travail que nous faisons.

La situation actuelle met en évidence de graves incohérences entre, d'une part, les déclarations formulées par certains États sur le désarmement lors de négociations et de discours et, d'autre part, leur bilan et leurs actions ultérieures sur le terrain. Les intérêts à courte vue ont, semble-t-il, pris le pas sur le fait, pourtant connu de tous, que les ramifications des conflits et les autres facteurs d'insécurité dépassent les frontières et qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.

Malgré ces difficultés, le Ghana réaffirme son engagement en faveur du multilatéralisme et de la préservation de l'architecture internationale de maîtrise des armements, ainsi que des instruments de désarmement et de non-prolifération, qui ont été élaborés de haute lutte. Nous continuons à saluer le travail essentiel de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement et, à cet égard, nous nous félicitons de la convocation de cette dernière en

avril 2022. Nous réaffirmons également l'importance des traités de désarmement existants et appelons à nouveau tous les États Membres à assumer leurs responsabilités et à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, au Traité interdisant la production de matières fissiles, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur les armes biologiques, à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et aux zones exemptes d'armes nucléaires applicables.

En ce qui concerne le TNP, nous estimons que nous n'avons d'autre choix que d'accepter la déception liée à l'impossibilité de parvenir à un consensus sur sa mise en œuvre lors de deux Conférences d'examen consécutives. Nous implorons tous les États Membres de s'engager sur la voie de la mise en œuvre des trois piliers du TNP dans leur intégralité, et nous continuons d'appeler les États dotés d'armes nucléaires à remplir leurs obligations juridiques multilatérales en matière de désarmement nucléaire et à mettre en œuvre l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris en 2000, et réitéré en 2010, en faveur de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

De même, le Ghana estime que l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires contribuera à la réalisation de l'objectif mondial convenu, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires, car il s'agit du seul traité mondial juridiquement contraignant qui proscrie les armes nucléaires et comble les lacunes actuelles du droit international en ce qui concerne la mise au point, l'essai, la fabrication, l'acquisition, la possession, le stockage, l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous supplions les huit derniers États visés à l'annexe 2, de qui dépendent l'entrée en vigueur du Traité, à y adhérer sans plus tarder.

Nous réaffirmons également notre position de longue date, à savoir que les politiques de non-prolifération ne doivent pas porter atteinte au droit inaliénable des États d'acquiescer, à des fins pacifiques, des matières, des équipements et des technologies nucléaires, d'y avoir accès, d'en importer ou d'en exporter. Nous soulignons que le développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques doit être mené sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique et dans le plein respect de ses garanties, protocoles additionnels

et régimes de vérification. Parallèlement, les objectifs d'utilisation pacifique ne doivent pas être détournés à des fins de prolifération.

Le Ghana réaffirme en outre qu'il soutient pleinement les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, y compris son secrétariat technique. La communauté internationale doit forger un consensus en vue d'établir un régime de vérification associé à la Convention sur les armes biologiques, compte tenu des récents faits nouveaux survenus au niveau mondial, dont la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde, y compris le Traité de Pelindaba, reste un mécanisme important du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous saluons à cet égard la convocation des première et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se sont tenues respectivement en 2019 et 2021, et nous demandons instamment à toutes les parties prenantes de continuer à s'impliquer en faveur de la création d'une telle zone au Moyen-Orient, conformément aux résultats des Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération de 1995 et 2015.

Le Ghana considère que le détournement, le commerce illicite et l'utilisation non autorisée d'armes légères et de leurs munitions constituent une grave entrave à la paix, à la stabilité, au développement et à la démocratie naissante dans la plupart des régions d'Afrique. La recrudescence du crime organisé, du terrorisme, des conflits en tous genres, de la violence communautaire, du banditisme et de l'extrémisme violent dans la région du Sahel et dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest est alimentée par la facilité d'accès aux armes légères et de petit calibre, mais aussi à leurs munitions. Nous réaffirmons à cet égard que le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage y afférent, qui vise à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites et le Traité sur le commerce des armes conservent toute leur pertinence dans le cadre des efforts multilatéraux pour prévenir l'acquisition illicite, la prolifération et l'usage abusif des armes classiques.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption du document final de la huitième Réunion biennale des

États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous sommes d'avis que la décision d'établir un programme permanent de bourses de formation spécialisées sur les armes légères et de petit calibre serait très bénéfique pour notre région.

Le Ghana prend note des avancées réalisées par le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Dans le même temps, le Ghana demeure préoccupé par les répercussions négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense contre les missiles balistiques et par la menace de militarisation de l'espace. Ces menaces qui pèsent sur l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, exigent que l'on s'attache de toute urgence, pour notre bien commun, à en assurer la sécurité.

En conclusion, le Ghana appelle les États membres à ne pas noyer les autres pays dans une avalanche de propositions de résolution, alors que leurs actions laissent planer le doute sur leur engagement en faveur de la paix internationale. Les mécanismes de négociation multilatérale ne doivent pas être tenus pour acquis. À cet égard, le Ghana considère que le Programme de désarmement du Secrétaire général, qui prône un « désarmement au secours de l'humanité », un « désarmement qui sauve des vies » et un « désarmement pour les générations futures », constitue une approche importante. Nous avons en effet toutes et tous le devoir de soutenir les travaux en cours sur les plateformes multilatérales, qui constituent une base solide pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-dix-septième session, et de vous assurer du soutien et de la coopération sans réserve de l'Afrique du Sud au cours de cette session.

L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

Le monde se trouve à un moment charnière pour notre paix et notre sécurité collectives, à une époque de menace nucléaire sans précédent depuis l'apogée de

la guerre froide. L'objectif de la première résolution de l'Assemblée générale, adoptée en 1946, visait à :

« éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives »
(résolution 1 (I), par. 5 c).

Près de huit décennies plus tard, cet objectif n'a toujours pas été atteint. Comme nous l'avons déjà dit, l'existence d'une seule arme nucléaire nous met toutes et tous en danger.

L'Afrique du Sud ne cache dès lors pas sa déception face à l'échec de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette absence de consensus, qui marque 12 années d'insuccès, nous rappelle brutalement tout ce que les États dotés d'armes nucléaires sont prêts à faire pour conserver leurs armes nucléaires, échapper aux contrôles et faire passer leurs intérêts égoïstes avant la paix et la sécurité collectives du reste de l'humanité. En dépit de cette situation, nous continuerons à mobiliser tout notre courage pour faire avancer le désarmement nucléaire, en mettant un terme à l'acquisition de telles armes et en procédant à leur destruction vérifiable et irréversible.

L'élimination totale de toutes les armes de destruction massive reste l'une des grandes priorités de la politique étrangère de l'Afrique du Sud qui considère l'entrée en vigueur du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires comme l'une des étapes les plus importantes vers l'élimination des armes nucléaires depuis 1946. Nous nous félicitons donc de la convocation, en début d'année, de la première réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires qui est une mesure nécessaire et efficace en vue de l'arrêt de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Il sert de catalyseur aux progrès attendus de longue date dans le pilier « désarmement » du TNP et dans la mise sur pied d'un compromis historique entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité sans plus tarder.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont essentielles aux efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et contribuent à renforcer la paix et la sécurité mondiales et régionales. L'Afrique du Sud se félicite dans ce cadre de la convocation de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies

sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et appelle tous les États invités à continuer de négocier de manière constructive et de bonne foi en vue d'aboutir à un traité juridiquement contraignant permettant la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient qui a été adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995.

L'Afrique du Sud reste attachée au Traité de Pelindaba, créé dans le but ambitieux de renforcer la paix et la sécurité régionales en interdisant la possession et l'implantation d'armes nucléaires en Afrique, et encourage l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques. Nous exhortons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité sans plus tarder.

Il est indispensable que le Plan d'action global commun soit pleinement rétabli dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales et mondiales. Nous gardons l'espoir que les pourparlers indirects produiront des résultats positifs et nous continuons d'exhorter toutes les parties au Plan d'action global commun à conclure un accord sans plus tarder.

L'Afrique du Sud reste également attachée à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et estime que nous avons toutes et tous la responsabilité de faire respecter la norme internationale de la Convention contre la production, l'utilisation et le stockage d'armes chimiques. Nous condamnons l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances, et nous estimons impératif que les États soient tenus responsables de tout manquement à leurs obligations au titre de la CIAC.

L'Afrique du Sud continue de soutenir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, seule autorité internationale techniquement compétente dans le domaine de ces armes. Nous appelons tous les États parties à redoubler d'efforts pour cultiver une culture du consensus dans les travaux de l'Organisation, afin de rétablir un environnement de coopération et d'entente mutuelle, essentiel à la réalisation des aspirations de la Convention.

La Convention sur les armes biologiques constitue une contribution importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales en prévenant la menace que représentent ces armes. L'Afrique du Sud reste également déterminée à renforcer cette convention et sa mise en œuvre. Elle se félicite par ailleurs du travail déjà

accompli en vue de la neuvième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui représente une occasion importante de renforcer la Convention et sa mise en œuvre équilibrée. Nous partageons le point de vue selon lequel les États ont le droit de participer à l'échange de technologies, d'équipements, de matières et d'informations scientifiques à des fins pacifiques, et que les États parties en mesure de le faire doivent contribuer au développement des connaissances et des découvertes scientifiques dans ce domaine.

L'Afrique du Sud attache également une grande importance au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, estimant que son statut juridique doit être clair et sans ambiguïté.

Elle félicite les États Membres de l'adoption du rapport annuel 2022 du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), et espère que les parties prenantes pourront prochainement parvenir à des interprétations communes de la sécurité des technologies de l'information et des communications (TIC). Il est maintenant temps de s'unir derrière le processus unique. Nous lançons à cet égard une mise en garde contre la mise sur pied inutile d'un processus parallèle au groupe de travail à composition non limitée, qui a prouvé sa capacité à trouver un terrain d'entente dans le paysage complexe des TIC.

Les mécanismes de désarmement constituent un moyen central de parvenir à la sécurité mondiale. Il est donc essentiel que leurs composantes soient en mesure de remplir leurs mandats respectifs. Si nous restons préoccupés par l'incapacité de la Conférence du désarmement à s'engager sur la voie d'un véritable travail de fond, nous nous félicitons néanmoins que la Commission du désarmement ait pu reprendre, pour la première fois depuis 2019, l'examen des questions liées à l'espace et au désarmement nucléaire, sous la présidence de l'Ambassadeur d'Afrique du Sud, M. Xolisa Mabongo.

Enfin, nous réaffirmons notre position en faveur de l'inclusion des femmes dans tous les processus de paix et dans le Nouvel Agenda pour la paix. Nous plaidons pour l'inclusion des femmes au processus de désarmement, pour qu'elles y participent de façon active, et pour qu'elles y jouent un rôle de premier plan.

Nous développerons nos positions de manière plus détaillée lors des débats thématiques, mais je tiens

à réitérer que vous pouvez compter sur notre entière coopération, Monsieur le Président, ainsi que les autres délégations, afin que les travaux de la Commission, ô combien importante, soient couronnés de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection et à vous souhaiter plein succès dans votre travail. La délégation russe s'engage à vous fournir tout l'appui nécessaire pour faciliter des discussions fructueuses.

La Fédération de Russie rejette catégoriquement les accusations infondées portées contre nous par un certain nombre de délégations. L'évolution vers la multipolarité et la démocratisation fondamentale de l'ordre mondial sont les principales tendances à long terme des relations internationales. L'opération militaire spéciale menée par notre pays en Ukraine a mis en lumière les points sensibles de la politique et de l'économie mondiales, et dans certains cas, a fait évoluer la situation au-delà d'un point de non-retour. De plus en plus de pays ne sont pas prêts à se plier aux diktats de l'Occident et préfèrent choisir une voie indépendante.

Les États-Unis et leurs alliés n'acceptent pas cette évolution. Leurs efforts visent à préserver, quoi qu'il en coûte, leur position dominante dans les sphères militaire, politique, financière et économique. L'Occident n'est pas prêt à construire une architecture universelle de sécurité et de coopération fondée sur l'égalité ; il ne veut pas reconnaître le droit des États indépendants à la liberté de choix. Afin de conserver leur marge de manœuvre, promouvoir leurs intérêts égoïstes et asseoir leur supériorité militaire et politique, les pays occidentaux ont détruit un certain nombre de piliers de l'architecture de sécurité mondiale, y compris des accords conclus dans le domaine de la maîtrise des armements. Cette approche a exacerbé au plus haut point les menaces stratégiques, augmenté les risques de conflits et déclenché des crises dans de nombreux domaines.

Les États-Unis considèrent la voie souveraine choisie par la Russie comme le principal obstacle au rétablissement de leur position hégémonique. Les

États-Unis forment diverses coalitions contre notre pays et contre d'autres États que Washington considère comme des ennemis et tentent de les punir en ayant recours à un large éventail d'outils, des sanctions unilatérales aux restrictions à leur participation aux organisations internationales, en passant par des pressions coercitives directes. Ils utilisent le prétexte idéologique du concept odieux de l'ordre fondé sur des règles, qui a été conçu par un groupe restreint de pays pour servir uniquement leurs propres intérêts et qui a un caractère conflictuel et néocolonial.

L'Occident est de plus en plus déterminé à provoquer une confrontation ouverte avec la Russie, et c'est ce qui a entraîné la crise en Ukraine. Les déclarations sur la nécessité de nous infliger une « défaite sur le champ de bataille » et une « défaite stratégique », l'approvisionnement du régime criminel de Kiev en armes, y compris en systèmes de missiles avancés, la fourniture de renseignements visant à détruire les cibles militaires et civiles que nous défendons, l'implication directe de conseillers et de mercenaires occidentaux dans les hostilités, qui ont entraîné la mort de soldats et d'officiers russes, ainsi que de civils, sont autant d'éléments qui nous amènent à considérer l'Occident presque comme une partie à un conflit armé contre notre pays. Cette situation comporte un risque d'escalade jusqu'à un affrontement militaire direct entre les puissances nucléaires, avec toutes les conséquences catastrophiques que cela implique. Une telle politique est à nos yeux irresponsable et destructrice. Les États-Unis et les autres pays de l'OTAN semblent croire qu'ils peuvent contrôler totalement l'escalade qu'ils provoquent et la gérer sans subir aucun préjudice eux-mêmes. Il s'agit d'une chimère extrêmement dangereuse.

Le cynisme des décisions et des actions perfides contre la Russie, ses citoyens et ses biens matériels est également frappant. Il est clair pour le monde entier que l'Occident ne peut être considéré comme un partenaire fiable et que la valeur de ses paroles et de ses promesses est nulle. C'est sur cette base que nous allons procéder désormais.

En raison de la duplicité et du manque de scrupules des pays occidentaux, l'avenir des associations multilatérales, dont l'Organisation des Nations Unies, est remis en question. Ces organes sont devenus des plateformes pour des batailles de propagande. La politique de division des États-Unis et de leurs alliés nous pousse à concevoir un ordre mondial plus juste et véritablement polycentrique et une nouvelle architecture

de sécurité internationale plus stable pour l'étayer. Outre son caractère inclusif et volontaire, sa principale caractéristique devrait être l'invulnérabilité aux diktats extérieurs et le respect de principes juridiques internationaux fondamentaux tels que l'égalité souveraine des États et l'indivisibilité de la sécurité.

En conclusion, je voudrais souligner que le cours de l'histoire ne peut être inversé. La Russie et d'autres pays souverains, ainsi que leurs associations – notamment les pays du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et l'Organisation de Shanghai pour la coopération – continueront à renforcer leur indépendance et leur coopération, malgré les tentatives de l'Occident de maintenir son hégémonie illusoire.

M. Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse en réaction aux déclarations faites par le représentant des États-Unis et l'observateur de l'Union européenne.

Ma délégation rejette catégoriquement ces déclarations qui cherchent continuellement à déformer la nature de la situation dans la péninsule coréenne. Nous n'avons jamais reconnu et n'accepterons jamais les résolutions du Conseil de sécurité, qui sont une conséquence de la politique hostile des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, qui cherche à désarmer et à renverser notre République. La sécurité de la péninsule coréenne est prise dans un cercle vicieux de tensions et de confrontations en raison de l'hostilité croissante des États-Unis et des forces qui les suivent contre la République populaire démocratique de Corée. La péninsule coréenne est entrée récemment dans une phase beaucoup plus dangereuse.

L'objectif fondamental de la politique américaine à l'égard de la République populaire démocratique de Corée est de saper notre idéologie et notre système social par la force. Les États-Unis n'ont, selon cette logique, cessé de renouveler les scénarios de guerre nucléaire visant la République populaire démocratique de Corée. Ils les mettent en pratique et les actualisent par l'entremise de divers exercices militaires conjoints, qui poussent la péninsule coréenne au bord de la guerre.

Nous avons déjà averti à plusieurs reprises que les exercices militaires conjoints des États-Unis et de la Corée du Sud sont une expression évidente d'hostilité à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et constituent une grave menace pour la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région.

Les exercices militaires conjoints des États-Unis et de la Corée du Sud ont été organisés sans interruption par le passé, même lorsqu'un climat d'amélioration des relations et de détente avait été créé dans la péninsule. Les États-Unis ont même effectué des exercices militaires conjoints en 2020 et 2021, faisant fi des protestations et des dénonciations exprimées dans notre pays et à l'étranger, alors que le monde subissait la pire crise sanitaire de son histoire en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Lors de sa visite en Corée du Sud en mai de cette année, le chef de l'exécutif américain a convenu d'élargir les capacités de dissuasion nucléaire de la Corée du Sud et d'intensifier les exercices militaires conjoints. Cette attitude démontre toute la volonté des États-Unis de poursuivre ses exercices militaires conjoints contre la République populaire démocratique de Corée.

Le motif caché des États-Unis n'est pas simplement de supprimer notre force nucléaire : leur objectif ultime est de renverser un jour notre gouvernement en nous obligeant à déposer nos armes nucléaires et à renoncer, encore davantage, à l'exercice de notre droit de légitime défense en réduisant nos capacités. « Si notre politique nucléaire doit changer, alors le monde et l'environnement politique et militaire de la péninsule coréenne doivent aussi changer », a déclaré le Président de la Commission des affaires d'État de la République populaire démocratique de Corée dans son discours de politique générale lors de la septième session de la quatorzième Assemblée populaire suprême. Si l'Administration américaine s'obstine à vouloir résoudre la question de la péninsule coréenne par la méthode anachronique du calcul nucléaire, le résultat sera le même que par le passé.

Si l'Union européenne souhaite réellement la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne, elle ne doit pas suivre aveuglément la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, qui est à la cause profonde de l'instabilité actuelle. Au contraire, elle doit commencer par remettre en question le renforcement des armements et les exercices militaires conjoints menés chaque année par les États-Unis. Si l'Union européenne veut concrétiser son idéal de devenir un acteur à part entière de la scène internationale, elle doit juger et traiter correctement les questions de relations internationales sur la base du principe universel d'impartialité et d'objectivité.

L'Union européenne serait bien avisée, au lieu de s'agiter et de nous accuser sans réserve, de prêter l'oreille aux voix des experts européens de la République

populaire démocratique de Corée, qui demandent une reformulation immédiate de sa politique à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Notre délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole, mais puisque notre pays a été mentionné dans la déclaration du représentant de la Fédération de Russie, nous sommes obligés d'exercer notre droit de réponse.

La Fédération de Russie mène une guerre illégale contre l'Ukraine. La Fédération de Russie a violé la Charte des Nations Unies dans son intégralité, ainsi que les principes du droit international qui y sont consacrés. La Fédération de Russie a violé de nombreux traités et accords internationaux, notamment le Mémoire de Budapest, ainsi que des traités et accords bien connus en matière de maîtrise des armements, notamment le Document de Vienne.

L'agression russe a fait des ravages parmi les civils en Ukraine. La Russie utilise massivement des armes classiques, y compris celles interdites par le droit international, contre les civils et les infrastructures civiles en Ukraine. La Russie s'est également emparée de la centrale nucléaire de Zaporijia, qu'elle bombarde régulièrement.

En outre, tout récemment, la Fédération de Russie a organisé une campagne de propagande à grand spectacle, qu'elle a qualifiée de « référendums », dans les territoires temporairement occupés des régions ukrainiennes de Kherson, Zaporijia, Louhansk et Donetsk. Obliger les habitants de ces territoires à remplir des papiers sous la menace d'une arme à feu est l'un des nombreux crimes commis par la Russie dans le cadre de son agression contre l'Ukraine. Ces agissements violent gravement les lois constitutionnelles de l'Ukraine, les normes du droit international et les obligations internationales de la Russie. Ce spectacle n'a rien à voir avec l'expression d'une quelconque volonté par le peuple ukrainien et ne changera rien au système administratif territorial et aux frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. L'Ukraine et la communauté internationale condamnent les actions de la Russie et les considèrent comme nulles et non avenues. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général et à la Secrétaire générale adjointe aux affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, d'avoir pris des positions fermes et fondées sur des principes en faveur de la non-reconnaissance de ces pseudo-référendums.

La séance est levée à 13 h 5.